



**ACADÉMIE
DE POITIERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Concours de recrutement de professeur des écoles

Rapport de jury

Session 2022

Sommaire

I - Eléments chiffrés généraux	p 3
II - Epreuve d'admissibilité 1 : Français	p 5
III - Epreuve d'admissibilité 2 : Mathématiques	p 10
IV - Epreuve d'admissibilité 1 : Application	p 12
V - Epreuve d'admission 1 : Leçon	p 17
VI - Epreuve d'admission 2 : Entretien	p 19
VII - Epreuve d'admission facultative : Langue vivante étrangère	p 27
Annexe 1 – Arrêté de composition du jury	p. 28

I- Eléments chiffrés généraux

Admissibilité

	Externe public	Externe privé	3 ^{ème} concours	2 nd interne public	TOTAL
Nombre d'inscrits	1354	312	261	109	2036
Nombre de présents	444	36	65	27	572
Nombre de candidats éliminés	79	8	27	11	125
Nombre de postes	133	5	15	7	160

CRPE externe public

Résultats des candidats, hors éliminés (**365 candidats**) :

- Meilleure note : 54.25/60 points soit **18,08/20**

- Moins bonne note : 20/60 points soit **6,66/20**

Le jury a déclaré admissibles les 360 meilleurs candidats.

CRPE externe privé

Résultats des candidats, hors éliminés (**28 candidats**) :

- Meilleure note : 50/60 points soit **16,66/20**

- Moins bonne note : 22.25/60 points soit **7,42/20**

Le jury a déclaré admissibles les 19 meilleurs candidats.

CRPE 3^{ème} concours

Résultats des candidats, hors éliminés (**38 candidats**) :

- Meilleure note : 48.75 points soit **16.25/20**

- Moins bonne note : 23.75 points soit **7.92/20**

Le jury a déclaré admissibles les 30 meilleurs candidats.

CRPE 2nd concours interne public

Résultats des candidats, hors éliminés (**16 candidats**) :

- Meilleure note : 45.25 points soit **15.08/20**

- Moins bonne note : 18.50 points soit **6.16/20**

Le jury a déclaré admissibles les 11 meilleurs candidats.

Admission

	Externe public	Externe privé	3 ^{ème} concours	2 nd interne public	TOTAL
Nombre d'admissibles	300	19	30	11	360
Nombre de présents	283	16	28	11	338
Nombre de candidats éliminés	8	1	2	0	11
Nombre de postes	133	5	15	7	160

Moyenne par recrutement

		TOTAL sur 20	TOTAL sur 180
Concours	Dernier admis		
Externe Public	133 ^e et 134 ^e	12.77/20	115/180
Externe Privé	5 ^e	14.50/20	130.5/180
3 ^e voie	15 ^e	10.61/20	95.5/180
2 nd concours interne	7 ^e	7.36/20	66.25/180

II- Epreuve d'admissibilité 1 : français

La session 2022 proposait aux candidats une nouvelle épreuve écrite de français, dont nous commencerons par rappeler la définition :

L'épreuve prend appui sur un texte (extrait de roman, de nouvelle, de littérature d'idées, d'essai, etc.) d'environ 400 à 600 mots.

Elle comporte trois parties :

- une partie consacrée à l'étude de la langue, permettant de vérifier les connaissances syntaxiques, grammaticales et orthographiques du candidat ;
- une partie consacrée au lexique et à la compréhension lexicale ;
- une partie consacrée à une réflexion suscitée par le texte à partir d'une question posée sur celui-ci et dont la réponse prend la forme d'un développement présentant un raisonnement rédigé et structuré.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Durée : trois heures ; coefficient 1.

Si elle n'invite plus à convoquer des connaissances et compétences didactiques et pédagogiques, qui sont évaluées par d'autres épreuves du concours, cette épreuve exige en revanche des connaissances solides en grammaire (syntaxe, orthographe, vocabulaire) et de bonnes capacités rédactionnelles, permettant de développer une réflexion en lien avec la lecture d'un texte et en réponse à une question.

* *
*

La partie consacrée à l'étude de la langue était notée sur 7 points, celle dédiée au lexique et à la compréhension lexicale sur 4 points et celle visant à développer une réflexion en lien avec le texte sur 9 points. Il est donc impératif de travailler très sérieusement l'étude de la langue et le lexique, sans négliger un entraînement régulier visant à développer une réflexion à l'écrit.

Étude de la langue (7 points)

La partie de l'épreuve centrée sur la langue amène à l'étudier d'un point de vue morphologique, syntaxique, sémantique ou encore énonciatif.

Nous nous proposons d'analyser chacune des questions, de mettre au jour les connaissances et compétences requises, d'indiquer ce que le jury attendait tout en signalant ce qu'il a pu sanctionner ou, au contraire, valoriser.

La première question, en lien avec l'étude de la morphologie et de l'orthographe (mécanismes d'accords notamment) consistait à **justifier la terminaison** de mots soulignés.

Cette justification devait être de nature exclusivement grammaticale. Elle n'avait pas à s'aventurer dans un commentaire littéraire ou stylistique, cherchant à interpréter les effets liés à l'usage de telle ou telle forme. Il ne s'agissait pas non plus de commenter l'emploi des temps.

Les éléments de justification devaient être **précis** : pour "jugez", on attendait le mode, le temps et la personne auxquels ce verbe était conjugué ; pour "insensées", il fallait pointer le mécanisme d'accord en genre et en nombre de l'adjectif épithète avec le nom dont il dépend. Les éléments de justification se devaient également d'être **rigoureux** : justifier l'emploi de l'infinitif "rêver" par le fait que "deux verbes se suivent" n'était ainsi pas suffisant.

La deuxième question portait sur **l'analyse de pronoms**.

Elle n'exigeait pas de donner leur "nature" précise (pronoms personnels, possessifs, démonstratifs, interrogatifs, relatifs ou encore indéfinis) ni d'en proposer une analyse morphosyntaxique - ce qui aurait été possible.

Elle demandait, en revanche, de s'attacher à **leur fonction syntaxique** (sujets pour "je" et "cela" ; complément d'objet direct pour "que") **ainsi qu'à leur fonctionnement sémantique et référentiel** ("*Précisez ce qu'ils désignent*").

Les candidats qui ont mobilisé la distinction entre processus de référénciation déictique et anaphorique ont été valorisés. "Cela", par exemple, avait un fonctionnement anaphorique et reprenait l'ensemble des deux vers précédents (voire l'ensemble du début du poème). "Je", quant à lui, avait un fonctionnement déictique (c'est-à-dire lié à la situation d'énonciation) et désignait le poète lui-même.

Outre les relevés incomplets, le jury a bien sûr sanctionné la confusion entre la classe grammaticale des déterminants et celle des pronoms.

La troisième question supposait d'être au clair sur **la définition et la façon d'identifier ce qu'on appelle une proposition**. Elle supposait également de distinguer les trois façons possibles d'en agencer plusieurs dans une **phrase complexe** (par juxtaposition, par coordination ou encore par subordination).

Le jury a valorisé les candidats qui, dans l'analyse des vers 11 et 12, ont mentionné l'ellipse du sujet dans la troisième proposition indépendante. Il a en revanche été surpris que l'identification et la délimitation de la proposition subordonnée relative du vers 28 pose souci ("qui sort des berceaux et des nids") et a été d'autant plus sensible à l'analyse, même rapide, du mécanisme d'enchâssement et du rôle du pronom relatif.

La quatrième question portait sur **le verbe, à la fois d'un point de vue morphologique (identification des modes et des temps) et sémantique (commentaire des emplois)**.

La condition première pour la réussir était de connaître parfaitement ce qui structure la conjugaison d'un verbe, le nom des différents modes et des différents temps. La seconde était sans doute d'avoir appris à **distinguer temps et aspect, emplois temporels et emplois modaux**. Avoir été sensibilisé à une lecture critique des noms que la grammaire a attribué aux différents " tiroirs verbaux " pouvait par ailleurs être facilitant.

Le jury s'est étonné de voir certains candidats confondre présent et passé simple ("envahit"), envisager le conditionnel présent comme un futur simple ou un imparfait de l'indicatif ("bégaieraient") ou encore ne pas avoir identifié le passé composé de l'indicatif comme une forme verbale à part entière.

On s'attendait, pour les emplois des temps de l'indicatif, à ce que les candidats parviennent à distinguer celui du passé-simple et celui du passé-composé ainsi qu'à commenter la valeur modale de l'imparfait et du conditionnel présent dans le cadre d'un système hypothétique (permettant d'exprimer ici l'irréel du présent).

Les candidats doivent par ailleurs se méfier de justifications toutes faites : l'emploi du passé simple n'indique pas toujours que l'action est brève, celui de l'imparfait qu'il s'agit d'une description ou d'une habitude. Ils doivent par ailleurs adapter l'analyse qu'ils proposent à **l'emploi en contexte** (il ne s'agit pas de réciter l'ensemble des emplois possibles, en les juxtaposant sans faire de choix).

Adopter une présentation en tableau (avec une colonne pour le mode, une autre pour le temps et une dernière pour les commentaires portant sur l'emploi) a permis à certains de ne rien omettre au fil de leur réponse et de ne pas perdre de temps à apporter des réponses non attendues (par exemple, les sujets des verbes ou leur groupe).

La cinquième question demandait d'**effectuer des substitutions tenant compte à la fois de contraintes syntaxiques et sémantiques**.

Dans le premier cas, il s'agissait de remplacer un adjectif épithète ("chancelants") par une proposition subordonnée relative complément du nom ("qui chancellent") - sachant que cela exigeait de respecter la concordance des temps (c'est-à-dire de faire usage du présent et non de l'imparfait dans la relative). Dans le second cas, cela exigeait de comprendre la valeur causale implicite du syntagme "ayant encore des ailes" (participe présent suivi d'un COD) et de lui substituer, comme l'exigeait la consigne, une proposition subordonnée conjonctive (du type, "puisque'elle avait encore des ailes") - et non une proposition indépendante coordonnée (du type, "car elle avait encore des ailes").

La sixième question portait sur les **discours rapportés** et demandait une transformation du discours direct au discours indirect. Dans “Et je me dis : À quoi peuvent-ils donc rêver ?”, le double point introduit, tout simplement, le discours direct (sans que cela exige d’autres commentaires). Pour la réécriture, il fallait maîtriser la **syntaxe de l’interrogative indirecte**, qui exigeait un ajustement de la place du sujet dans la subordonnée et de la ponctuation (notamment de fin de phrase) ainsi qu’une vigilance portant sur la concordance des temps : “Et je me demande à quoi ils peuvent rêver.” Le jury a cependant accepté, au vu de la formulation de la question, d’autres propositions, comme celle transformant le discours direct en **discours narrativisé** : “Et je me pose la question du contenu de leur rêve.”

Lexique et compréhension lexicale (4 points)

La première question demandait d’analyser la **formation d’un mot** (et non d’expliquer le sens du mot). Pour ce type de question, le jury s’attend à ce que les candidats distinguent deux modes de formation des mots : **par composition et par dérivation**. Dans ce second cas, il exige une identification du radical et des **affixes** (préfixe ou suffixe) ainsi qu’une analyse de leurs **effets sémantiques ou syntaxiques**. Dans le cas d’”insensées”, l’adjonction du préfixe *in-* donne à l’adjectif un sens contraire et celle du suffixe *-é* permet au mot de passer dans la catégorie des adjectifs (*-e* et *-s* étant à considérer comme des marques flexionnelles de l’accord en genre et en nombre avec le nom “choses” dont l’adjectif est épithète).

La deuxième question portait sur **le sens d’un mot en contexte**. Peu de copies ont réellement tenu compte de la consigne : « Expliquez en contexte le sens du mot “chancelants” ». La plupart des candidats se sont contentés de donner le **sens propre** du mot (“qui vacillent, penchent d’un côté et de l’autre menaçant de tomber”). Le jury a valorisé ceux qui ont perçu le **sens figuré** de “fragilité”, dans le cadre d’une syllepse de sens. La prise en compte du contexte devait amener par ailleurs à **saisir l’effet** de contraste, allant jusqu’à l’antithèse, avec l’expression “nos meilleurs appuis” : d’un point de vue psychologique, le langage et la pensée des enfants, “où tremblent des ébauches” (v. 6), sont, pour les personnes âgées, un réconfort qui leur permet, en rêvant à nouveau, d’oublier “le sort qui les pousse” (v. 18).

La troisième question, qui s’appuyait sur l’étymologie du mot “enfant” (*infans*) pour en éclairer le sens, **exigeait une relecture d’ensemble** (et non du seul début) pour mettre au jour la progression du regard porté sur la parole des enfants à travers les expressions utilisées pour l’évoquer tout au long du poème. Pouvaient ainsi être opposés un langage enfantin inarticulé ou peu articulé (évoqué principalement dans le première strophe) à un langage faisant signe vers un lien harmonieux avec la nature mais également vers le mystère, l’au-delà et le divin (évoqué à la fin du poème, v. 44 à 60). La réponse à ce type de question exige de **sélectionner les expressions les plus significatives, de les citer et de les commenter** même rapidement.

Réflexion suscitée par le texte à partir d'une question posée sur celui-ci (9 points)

La dernière partie de l'épreuve est "consacrée à une réflexion suscitée par le texte à partir d'une question posée sur celui-ci et dont la réponse prend la forme d'un développement présentant un raisonnement rédigé et structuré."

En lien direct avec le poème "Georges et Jeanne" de Victor Hugo, issu de *L'Art d'être grand-père* (1877), le sujet était ainsi formulé :

"Après avoir mis en lumière la nature de la relation intergénérationnelle dans ce poème, vous vous interrogerez sur les liens que peuvent entretenir les personnes âgées et les enfants.

Votre réflexion structurée et argumentée s'appuiera sur le poème de Victor Hugo ainsi que sur l'ensemble de vos connaissances et de vos lectures."

Le jury a bien conscience que l'épreuve ne dure que trois heures. Il considère donc que les candidats peuvent, au mieux, **consacrer 1h30 à cette partie**. Il n'exige donc pas des candidats une composition de type dissertation. Une réflexion structurée en plusieurs paragraphes, amenée par une brève introduction, achevée par une courte conclusion, illustrée d'exemples divers, répond aux attentes, quand elle est en outre rédigée dans une langue correcte.

Le sujet appelait **un traitement en deux temps**. Il s'agissait tout d'abord de faire la preuve d'une bonne compréhension du poème et de ses enjeux, en identifiant les caractéristiques de la relation entre le poète grand-père et ses petits-enfants. Il s'agissait ensuite d'étendre et de déployer sa réflexion sur les différentes facettes que peut prendre le lien entre les personnes âgées et les enfants.

Le barème adopté faisait donc une place, *à parts égales* : à la **compréhension** et à l'**interprétation du poème**, à la qualité de la réflexion et à la qualité de l'expression.

Pour ce qui est de la **réflexion**, le jury attendait qu'elle prenne appui sur au moins deux arguments personnels de nature différente, que son agencement se traduise le plus nettement possible dans sa mise en page et qu'elle se nourrisse d'une culture permettant d'illustrer le propos de façon aussi précise que possible.

Quant à l'**expression**, il était attendu qu'elle soit claire, précise (notamment dans son usage du lexique), syntaxiquement correcte et attentive aux usages de la ponctuation.

Le jury a **valorisé**, *sous la forme de bonus*, la richesse de la culture personnelle ainsi que le caractère nuancé de l'expression voire son efficacité stylistique au service de la réflexion proposée.

Il a en revanche **pénalisé**, *sous la forme de malus*, les graphies peu lisibles et les copies dont l'orthographe était très fautive. Les deux premières pages de la réflexion ont ainsi été corrigées en ôtant un demi-point par erreur d'orthographe grammaticale et un quart de point par erreur d'orthographe lexicale - le tout dans la limite de trois points.

Concernant *le premier temps de la réflexion* (à savoir la nature de la relation intergénérationnelle dans le poème de Victor Hugo), le jury n'attendait ni une étude linéaire ni des explications de nature stylistique. Il attendait en revanche que les candidats s'appuient sur **des citations bien choisies et correctement insérées** dans leur propos. Sur le fond, il s'agissait de **mettre au jour** la relation d'attachement et de tendresse unissant le grand-père à ses petits-enfants, de noter le réconfort et le soutien qu'ils représentent pour lui et de souligner le lien qu'ils établissent, à ses yeux, entre le ciel et la terre, préparant ainsi son passage dans l'au-delà et lui offrant, dans l'instant, un accès au "dessous divin de la vaste harmonie". Cela exige tout à la fois non seulement de relire attentivement l'ensemble du poème et d'en percevoir toute sa richesse mais également de ne pas perdre de vue la question posée et de ne sélectionner que les éléments les plus éclairants.

Concernant *la suite de la réflexion*, toutes les idées pertinentes ont été acceptées par le jury, à partir du moment où les candidats parvenaient à les évoquer **de façon ordonnée**. Parmi les liens que peuvent entretenir les personnes âgées et les enfants, il était ainsi possible d'**explorer** les liens affectifs ou culturels, les relations d'ordre pédagogique ou éthique ou encore les aspects socio-économiques des interactions entre générations : relation de tendresse et de réconfort, transmission d'une expérience et d'une histoire familiale, transmission d'une culture et de valeurs, lutte contre l'isolement, entraide et solidarité ou encore transmission de biens patrimoniaux. Il était possible d'évoquer également des liens parfois défailants, conflictuels, malveillants voire malfaisants - même si le plan antithétique n'était en l'occurrence ni nécessaire ni le plus adapté aux yeux du jury.

Pour étayer sa réflexion, le candidat était invité à s'appuyer, outre sur le poème de Victor Hugo, sur l'ensemble de ses connaissances personnelles et de ses lectures. Le jury attendait quelques **références littéraires** - qui avaient vocation à s'ouvrir aux œuvres de littérature de jeunesse - mais accueillait bien volontiers des **exemples issus des autres arts** (cinéma, peinture...) **ou liés à des champs du savoir comme la philosophie, l'ethnologie, la sociologie, la psychologie... ou encore la pédagogie**. Comme on l'a dit, il a pris en compte **la variété et le degré de précision des**

exemples et a valorisé la richesse de la culture du candidat. Certains candidats ont ainsi su exploiter avec intelligence des exemples issus de *La Promesse de l'Aube* de Romain Gary, de *Charlie et la chocolaterie* de Roald Dahl, de *Vipère au poing* d'Hervé Bazin ou encore de *Comme il vous plaira* de William Shakespeare.

* *
*

Le jury est convaincu que l'épreuve a permis une sélection juste. D'un point de vue statistique, la moyenne était cette année de 8,93 (avec un écart type de 4,08) et la médiane de 8,63. La copie la plus faible a été notée 0, la meilleure 19,5. 23% des candidats obtiennent une note éliminatoire (c'est-à-dire une note égale ou inférieure à 5). **En ayant 11,5 ou plus sur 20, le candidat se retrouve en revanche dans le premier quart.**

La partie consacrée à la réflexion s'avère la mieux réussie. Celle sur le lexique, en revanche, révèle des faiblesses. Ce n'est pas, en soi, une partie plus difficile que les autres et c'est pourquoi nous incitons les candidats à mieux en cerner les enjeux et à gagner en méthode et en précision dans leurs réponses. Concernant la partie dédiée à l'étude de la langue, nous attirons l'attention sur le manque de rigueur dans les réponses aux questions portant sur les propositions, les formes verbales et le discours rapporté.

Le jury sait qu'il s'agit d'une **épreuve exigeante mais** il tient à rappeler qu'elle est **abordable pour tout candidat bien préparé**. Il a ainsi eu le plaisir de lire d'excellentes copies, où à la rigueur de l'analyse grammaticale et à la finesse des analyses lexicales se sont joints le dynamisme et la richesse d'une réflexion personnelle sur les liens intergénérationnels, portée par une culture ouverte au monde, aiguisée par des lectures variées et exprimée dans une langue précise, nuancée et efficace.

Nous encourageons les futurs candidats à tenir compte des conseils de ce rapport, à se préparer avec méthode et à **s'entraîner le plus souvent possible en temps limité**.

Bibliographie indicative

Grammaire du français - Terminologie grammaticale – Eduscol :
<https://eduscol.education.fr/document/1872/download>

Jean-Christophe Pellat, Stéphanie Fonvielle, *Le Grévisse de l'enseignant*, Magnard.

Martin Riegel, Jean-Christophe Pellat, René Rioul, *Grammaire méthodique du français*, PUF.

Delphine Denis et Anne Sancier-Chateau, *Grammaire du français*, Le Livre de poche.

III- Epreuve d'admissibilité 2 : mathématiques

Pour l'épreuve écrite du CRPE de mathématiques cette année, 2036 candidats étaient inscrits, 571 candidats se sont présentés à l'épreuve.

L'épreuve de cette année a été moyennement réussie.

Sur 571 copies corrigées, la moyenne est de 11,37/20 pour une médiane de 11,50/20.

Le sujet cette année a revêtu un format différent de celui des années précédentes. En effet, il s'agissait d'une épreuve essentiellement disciplinaire où peu d'analyse didactique était à produire.

Le sujet comportait 5 exercices centrés pour l'essentiel sur les connaissances et les savoir-faire mathématiques.

Le sujet permettait d'aborder les thèmes suivants :

Calculs de vitesses, de durées, de temps, détermination du rayon d'un cercle à partir de sa circonférence, utilisation d'une feuille de calcul type tableur (formules à comprendre et à établir), calculs de probabilités dans le cas d'expérience aléatoire à deux épreuves, un analyse de copie d'élève sur un résolution de problème en barres, mise en équation et en inéquation et résolution, analyse d'un programme de construction géométrique écrit avec le logiciel « Scratch », calculs de volumes, calcul de longueur (Théorème de Pythagore), effet d'un coefficient d'agrandissement sur les aires et les volumes, établir l'expression algébrique d'une fonction affine.

Une attention particulière a été apportée cette année sur les valeurs arrondies, plusieurs questions visaient à en vérifier la maîtrise. De plus, plusieurs questions nécessitaient de conserver des grandeurs en valeurs exactes dans des calculs intermédiaires pour établir des résultats justes en fin de raisonnement.

Cet ensemble de cinq exercices a mis en évidence des points que le jury souhaite porter à l'attention des futurs candidats :

Exercice 1 : (4,5 points)

Cet exercice a été moyennement réussi (moyenne : 3/4,5)

Il est composé de deux parties dépendantes.

Partie 1 :

Il s'agissait ici de calculer 3 vitesses moyennes sur des épreuves d'entraînement à un biathlon. Cette partie nécessitait une bonne maîtrise de la formule de la vitesse et des conversions d'unité de temps et de vitesse. Beaucoup de candidats ont réussi cette partie. Malgré tout, l'utilisation de valeurs approchées successives a pu poser des problèmes.

Partie 2 :

Dans cette partie, il s'agissait dans un premier temps de déterminer une durée, beaucoup de candidats ont obtenu un résultat erroné, pour deux raisons majeures : difficultés dans les conversions d'unités ou une mauvaise compréhension des données de l'énoncé (ou mauvaise interprétation). Certains candidats ont confondu « temps de course » et « durée totale de la course ».

Les questions sur les formules de tableur ont été bien abordées ou pas du tout.

Exercice 2 : (3,5 points)

Cet exercice a été globalement bien traité (moyenne : 2,43/3,5)

L'objectif de cet exercice est de déterminer des probabilités dans une expérience aléatoire impliquant le lancer de deux dés puis, dans un deuxième temps, le lancer d'un dé sur un tapis composé de zones délimitées.

L'ensemble des questions sur les probabilités a globalement été bien traité par les candidats. Cependant le vocabulaire concernant les probabilités n'est pas toujours maîtrisé (issues, cas favorables ...). De nombreux candidats concluent par « une chance sur trois » au lieu de donner le nombre 1/3.

Une erreur récurrente est à noter : à la question « Quelle est la probabilité d'obtenir un nombre décimal ? » beaucoup de candidats ont écarté les nombres entiers alors que l'ensemble des nombres entiers est incluse dans l'ensemble des nombres décimaux.

Bien que cet exercice soit majoritairement réussi, de nombreuses erreurs sont encore dues à la mauvaise compréhension (ou interprétation) de l'énoncé (lancer d'un seul dé ou double lancer de dés).

Exercice 3 : (3 points)

Réussite partielle sur cet exercice : moyenne : 1,69/3

Dans cet exercice, l'objectif était d'identifier une erreur produite par une élève de CM2 pour la résolution d'un problème, de proposer une version corrigée à l'élève puis de résoudre le problème par une mise en équation et sa résolution.

La réussite est très partielle sur cet exercice, peu de candidats ont produit un schéma juste et exploitable par des élèves de CM2. Les candidats n'ont pas toujours repéré l'erreur dans la production de l'élève et l'ont répétée dans leur mise en équation. La résolution de l'équation est difficile et la cohérence du résultat trouvé n'est que très rarement questionnée.

Il est attendu de la part des candidats à un concours d'enseignement dans le 1er degré de connaître la schématisation en barres dans la résolution de problème car c'est un des attendus forts dans l'enseignement des mathématiques en cycle 3.

Exercice 4 : (3 points)

Cet exercice a été le moins réussi : moyenne : 1,49/3

Dans cet exercice, l'objectif était de comprendre un programme de traçage écrit à l'aide du logiciel scratch. Un tracé était demandé puis des éléments du programme étaient à déterminer ou à modifier selon les questions.

Bonne réussite sur le tracé du losange, quelques inversions d'angle parfois.

La nature du quadrilatère a souvent été trouvée mais mal justifiée. Les réponses contiennent toutes les caractéristiques du losange (angles, diagonales, côtés...) comme une description de la figure plutôt qu'un choix de la propriété adaptée à l'énoncé. Il est attendu de la part des candidats qu'ils s'appuient sur les données présentes dans l'énoncé pour justifier leur réponse.

Pour l'étude du programme, de grandes disparités apparaissent quant à la maîtrise des candidats sur l'interprétation d'un programme édité sur Scratch. Peu de candidats ont réussi à déterminer la valeur de la variable C (question 3b). La question 4, dans laquelle il fallait modifier le programme pour obtenir une autre figure, a été souvent échouée et dans l'ensemble très peu traitée.

Exercice 5 : (6 points)

Réussite très moyenne sur cet exercice : moyenne : 3,2/6

Dans cet exercice, l'objectif était de calculer des volumes, des longueurs et des aires dans un solide représentant un ballon-sonde. Il s'agissait ici d'évaluer la maîtrise de l'application des formules de volumes, d'aires, de calculs de longueur et des effets d'un agrandissement sur ceux-ci. Dans les dernières questions, une fonction affine était à déterminer à partir de deux couples de données, puis une inéquation était à poser et à résoudre.

L'utilisation des formules d'aires et de volumes ainsi que du théorème de Pythagore est maîtrisée par une grande majorité des candidats. Le travail en géométrie plane est globalement de qualité.

En revanche, peu de candidats ont repéré les effets d'un agrandissement sur les aires et les volumes, peu d'étudiants ont utilisé le produit par le coefficient d'agrandissement élevé au carré ou au cube pour les calculs d'aire et de volume agrandis. Ils ont repris la formule initiale, ce qui a généré un travail plus conséquent et plus propice aux erreurs dans les calculs intermédiaires.

Dans les dernières questions, beaucoup de candidats rencontrent des difficultés pour formaliser les composants de la fonction affine à déterminer. De plus, pour la question 6, une équation a souvent été utilisée à la place de l'inéquation.

En conclusion, le jury recommande aux candidats de porter attention à la bonne lecture des énoncés et à une bonne exploitation des données qui y sont précisées. De plus une attention particulière est à apporter à la rigueur dans l'écriture mathématiques (écrire les bonnes unités, les bons arrondis, conserver les valeurs exactes dans les calculs intermédiaires, écrire les conditions d'utilisation d'un théorème...).

Les calculs de longueurs (Théorème de Pythagore), calculs de volumes, la compréhension et l'utilisation d'une feuille de calcul type tableur ont été dans l'ensemble assez bien maîtrisés cette année ainsi que les calculs des probabilités qui sont satisfaisants et dans l'ensemble bien menés.

Les mises en équation et inéquation ainsi que leur résolution sont à travailler, la notion d'agrandissement et de réduction en géométrie également.

IV- Epreuve d'admissibilité 3 : application

1 – Une nouvelle épreuve d'admissibilité

Les épreuves d'admissibilité du CRPE comportent désormais une nouvelle épreuve intitulée "Epreuve écrite d'application". Cette épreuve, d'une durée de 3 heures, offre 3 choix aux candidats, qui effectuent ce choix le jour de l'épreuve (le 7 avril pour la session 2022), à la lecture du sujet :

- Sciences et technologies
- Histoire, géographie, enseignement moral et civique
- Arts (musique, arts plastiques, histoire des arts).

Pour chacune de ces options, le candidat dispose d'un dossier comportant notamment des travaux issus de la recherche et des documents pédagogiques. Le candidat est amené à montrer, dans le domaine choisi, une maîtrise disciplinaire en lien avec les contenus à enseigner et à appliquer cette maîtrise à la construction ou à l'analyse de démarches d'apprentissage.

2 – L'organisation des corrections de l'épreuve 3 au service d'une équité de traitement des candidats

Un IA-IPR d'histoire-géographie a coordonné les corrections de ces épreuves rassemblant les trois options : sciences et technologie, histoire-géographie-enseignement moral et civique, et arts. Il a reçu l'appui des inspections pédagogiques régionaux des disciplines et enseignements concernés.

Ce coordonnateur a pu s'appuyer également sur trois enseignants qui assuraient un lien avec l'ensemble des correcteurs pour chacune des trois options. Ils bénéficiaient en appui des inspecteurs pédagogiques régionaux des disciplines et enseignement en sciences et technologie, histoire-géographie-enseignement moral et civique, et arts. Le travail a été conduit en étroite liaison avec les services de la Division des Examens et Concours (DEC).

Le principal point de vigilance fut celui de l'équité de traitement, et en particulier pour la notation entre les trois options. Une réunion d'entente à distance a permis de rappeler le cadre et les modalités de ces corrections en insistant sur le caractère nouveau de cette épreuve et de ses enjeux. Après un temps commun, les évaluateurs ont été regroupés dans trois salles numériques, selon l'option corrigée. Les points de vigilance, les attendus, et les éléments du barème ont été présentés et explicités, ainsi que les modalités de l'harmonisation au fil de l'eau et l'appui possible des différents coordonnateurs, de l'épreuve comme de chaque option. Tous les correcteurs ont participé à une réunion d'harmonisation avant que les lots ne soient validés.

Les corrections sont réalisées en binômes interdegrés (8 en sciences et technologie, 8 en histoire-géographie et 4 en arts). Elles ont été conduites par lot de 10 copies avec une harmonisation en continu entre les deux correcteurs d'un même binôme, chaque demi-journée, avant d'engager le lot suivant.

3 – Quelques données statistiques

Le nombre de candidats ayant rendu une copie à cette session

Sciences et technologie	264	46,3%
Histoire-géographie-EMC	186	32,7%
Arts	120	21%
TOTAL	570	100%

Les moyennes et médianes par option

Options	Moyennes	Médianes
Sciences et technologie	11,71	11,5
Histoire-géographie-EMC	11,72	11,5
Arts	11,54	11

Cinq copies seulement ont obtenu une note inférieure à 5, note éliminatoire pour cette épreuve 3 d'admissibilité.

4 – Conseils et préconisations des évaluateurs

Les sujets proposés à l'épreuve ne semblent pas avoir surpris les candidats. Les copies indigentes sont exceptionnelles. Les candidats semblaient plutôt bien préparés aux différentes options. La cohérence de l'épreuve de l'option sciences et technologie a, semble-t-il, profité aux candidats. Le sujet de l'option arts a peut-être davantage étonné : l'impact de la formation sur les dimensions didactique et pédagogique est sans doute essentiel pour la réussite de l'épreuve.

Le jury souligne quelques points de vigilance à l'attention des candidats, tous dans un premier temps, et par option dans un second temps. Comme toutes les épreuves, celle-ci doit être préparée par le candidat, s'il veut répondre aux attentes que le jury est en droit d'exiger dans le cadre de ce concours encore exigeant. A ce stade, précisons qu'il n'est cependant pas nécessaire d'être spécialiste de ces différentes disciplines et enseignements.

Pour répondre aux prétentions de l'épreuve, le candidat doit cependant :

- lire et s'appropriier le texte de cadrage de cette nouvelle épreuve et s'exercer sur les sujets « zéro ». Le butinage de manuels proposant une préparation de l'épreuve est recommandé.
- lire et s'appropriier les programmes officiels des disciplines et enseignements choisis, et se familiariser avec des scénarios pédagogiques à l'aide de manuels scolaires ou – là encore – de références invitant à une préparation à cette épreuve.

Il est essentiel de faire preuve :

- d'une maîtrise de la langue afin de rendre une copie correctement rédigée, avec un nombre d'erreurs orthographiques ou grammaticales réduit. Le jury tient compte dans l'évaluation des copies de la maîtrise de la langue (vocabulaire, grammaire, conjugaison, ponctuation, orthographe...). Pour quelques uns des candidats, ce premier critère a été rédhibitoire d'où l'importance de relire sa copie, et d'intégrer cet exercice dans le temps de l'épreuve,
- d'une curiosité envers les disciplines et enseignements choisis lorsque le candidat se positionne sur l'option de cette épreuve, une mise à jour des champs de référence restant indispensable
- d'une maîtrise satisfaisante des concepts et notions de base, du vocabulaire et termes spécifiques,
- les corpus proposés, souvent denses, et proposant aussi bien des documents issus de la recherche que des documents pédagogiques, amènent le candidat à montrer sa maîtrise disciplinaire et pédagogique comme sa capacité à construire et à analyser des démarches d'apprentissage. Rappelons ici qu'il s'agit bien d'une épreuve d'application ! Les écrits des élèves, les consignes de l'enseignant, l'analyse de ces traces tant des élèves que de l'enseignant sont autant d'éléments appréciés par le jury.

Au-delà, la commission des correcteurs souhaite apporter quelques préconisations et conseils plus spécifiques selon l'option choisie :

Epreuve de sciences et technologie : conseils et préconisations.

La maîtrise des contenus disciplinaires est un préalable indispensable à la réussite de l'épreuve. Les candidats doivent ainsi faire preuve de leurs connaissances des concepts de sciences et technologie en visant un niveau minimal de fin de cycle 4.

Les compétences didactiques et pédagogiques démontrées dans les réponses aux questions s'avèrent extrêmement discriminantes. La mise en place de séances de sciences demande des réflexions sur les démarches, les méthodes et les intentions pédagogiques. La structuration des réponses doit faire la preuve chaque fois que cela est possible de la bonne intégration de ces éléments. Il est également très apprécié de bien distinguer les types d'écrits, points de connaissance, proposition de démarche ou de consignes, trace écrite à destination des élèves, analyse de travaux d'élèves.

Sur le plan didactique, l'adaptation au public visé est un point de vigilance : le vocabulaire mobilisé, la richesse des analyses, la complexité des expériences proposées ou le type de matériel utilisé doivent être ajustés au niveau des élèves. Par ailleurs, tout du long de sa copie, le candidat a intérêt à veiller à la clarté de son expression. Une grande vigilance doit également être portée pour bien distinguer les faits des analyses. Ces points constituent des indicateurs de la capacité du candidat à rendre accessible les sciences et leurs enjeux, en particulier la distinction dogme et démarche scientifique.

Au moment où l'institution scolaire met l'accent sur le développement durable, il est nécessaire d'explicitier dans nos enseignements le lien avec l'Education au Développement Durable (EDD), très présente dans les programmes disciplinaires et également un enseignement transversal qui est l'affaire de tous. La sensibilisation aux évolutions et enjeux environnementaux est essentielle. La compréhension et la maîtrise des liens entre les problématiques des Objectifs du Développement Durable (ODD) et les contenus disciplinaires attendus du cycle s'imposent de manière très évidente dans ce sujet.

Les trois exercices du sujet s'inscrivaient dans cette perspective de développement durable, ce qui a souvent été apprécié tant par les candidats que par les correcteurs. La complémentarité des enseignements prenait tout son sens dans le sujet. Cette dimension transversale de l'épreuve conduit les candidats à construire des apprentissages et des démarches pédagogiques visant à éclairer l'élève sur l'interconnexion du Vivant, des Sciences et de la Technologie, mais également à l'amener à faire des choix équilibrés et à adopter des comportements responsables.

Epreuve d'histoire-géographie : conseils et préconisations.

La maîtrise des grands repères historiques et géographiques est un premier objectif à atteindre. Une connaissance de base est essentielle. Le candidat doit utiliser et expliciter les notions ou concepts mobilisés, parfois sur différentes périodes sans avoir tout à fait le même sens. En la matière, il convient de ne pas négliger la discipline géographique.

Il est nécessaire de rester vigilant au nombre et à la diversité des documents mobilisables et mobilisés en histoire et en géographie et d'avoir déjà réfléchi à leurs usages possibles auprès d'un public scolaire, de manière à pouvoir bien les identifier et les utiliser dans le cadre de l'épreuve.

Le candidat doit être en mesure de contextualiser les événements dans le temps comme dans l'espace avant d'apporter quelques éléments d'explication ou de produire une analyse historique ou géographique. La connaissance d'éléments historiographiques apporte par ailleurs une plus-value certaine aux copies.

Il convient de ne pas perdre de vue le public auquel on s'adresse, d'en déduire les éléments à enseigner, en fonction des programmes, et des liens à construire dans le cadre des cycles par exemple. L'approche spiralaire n'est pas un vain mot.

Le candidat doit faire la preuve d'une maîtrise des compétences fortement mobilisées dans ces disciplines, à titre d'exemples :

- se repérer dans le temps et dans l'espace,
- comprendre le sens général d'un document et en extraire les informations pertinentes pour répondre à une question ou à une problématique,
- mettre en perspective et confronter des documents,
- pratiquer différentes formes de langages : rédaction, tableau, carte mentale, croquis / schéma...

Pour la proposition ou de l'analyse d'une séance, le corpus de documents est parfois conséquent, il est donc essentiel de veiller à :

- la cohérence de la séance, amenant la construction d'une investigation qui permet de répondre à une question / à une problématique.
- l'identification des documents et leur exploitation possible au regard du public concerné
- au choix de documents adaptés aux élèves selon le niveau et s'il y en a plusieurs, un nombre raisonnable de documents ;
- une inscription claire dans le projet de la séance ;
- une présentation des consignes données aux élèves et de la production attendue.

Au moment où l'institution scolaire met l'accent sur les valeurs de la République, la dimension civique et citoyenne ne peut être négligée. La dimension culturelle de l'enseignement est également largement interpellée.

L'écueil en EMC, comme en histoire-géographie, est un cours magistral centré sur la présentation d'institutions. L'ambition est de proposer une démarche concrète intégrant une mise en activité des élèves qui peut être scénarisée. L'activité doit permettre aux élèves d'exprimer leurs sensibilités, leurs représentations, puis de mettre celles-ci en perspective et de les confronter à des règles, des lois, des normes afin de placer les élèves dans la situation de citoyens. Débats, jeux de rôle peuvent, par exemple, être mobilisés régulièrement.

Epreuve d'arts : conseils et préconisations.

La rencontre avec l'œuvre est essentielle, c'est aussi le moment de travailler la sensibilité de nos élèves et de leur apprendre à exprimer ce qu'ils ressentent, ce qui les questionne aussi.

La pratique artistique à l'École, par son rôle de sensibilisation et d'exercice de la pluralité, doit amener à des situations concrètes relayant les enjeux des disciplines comme de la dimension civique et citoyenne par ailleurs. La dimension citoyenne n'est pas absente des enseignements artistiques : le goût de la découverte, la curiosité, l'ouverture d'esprit, le respect de l'altérité et le développement du jugement critique sont des ambitions essentielles.

Le candidat doit faire la preuve des compétences suivantes :

- comprendre et s'appropriier assez finement les programmes,
- maîtriser des concepts et notions du texte scientifique figurant dans le sujet
- appliquer cette maîtrise à la construction ou à l'analyse de démarches d'apprentissage
- présenter et justifier ses choix didactiques et pédagogiques en fonction du public scolaire et du cycle convoqué
- développer sa réflexion dans le cadre d'une pluridisciplinarité, voire d'une interdisciplinarité

De même, l'année de préparation doit être mise à profit pour parcourir puis saisir les œuvres au programme. Il est vivement conseillé de s'intéresser à l'actualité culturelle et artistique, voire de pratiquer les lieux culturels pour mieux se les approprier. Le travail d'un candidat situant les apprentissages visés dans le cadre du développement de l'enfant sera à l'évidence valorisé.

S'agissant de la partie relative aux arts plastiques, nous ne pouvons qu'encourager les candidats à tisser davantage de liens entre les notions et questionnements des programmes, les œuvres du programme limitatif et celles de leur culture personnelle. Outre ces nécessaires allers-retours, la lecture des ressources d'accompagnement rédigées à l'occasion de la publication de la mise à jour des programmes en 2016 est un atout dans la compréhension de l'épreuve tant pour son versant analyse critique que pour la création de séance à proprement parler – nous pensons plus spécifiquement aux ressources relatives au vocabulaire et aux champs de pratiques plastiques. Enfin, il est indispensable de rappeler, autant pour l'éducation musicale que les arts plastiques, qu'il s'agit de disciplines où la pratique, celle des élèves, est centrale : la découverte, l'expérimentation et la réflexivité sont à favoriser.

Pour se préparer au mieux à la partie éducation musicale des sujets, nous conseillons aux candidats de s'imprégner, tout au long de leur année de préparation, par l'écoute et par le chant, des œuvres composantes le programme limitatif. Outre le fait, que ce dernier constitue une base précieuse à la construction de séquences pédagogiques efficaces en classe à partir de ressources de qualité, la pratique régulière de ce corpus permet de développer de solides compétences en éducation musicale permettant de proposer par la suite un enseignement musical agréable et vivant.

Il n'est sans doute pas inutile de rappeler que l'enseignement d'histoire **des** arts ne peut être confondu avec l'histoire **de** l'art et ne peut être réduit à un discours magistral. L'histoire des arts n'est pas une discipline et n'est pas liée à une didactique spécifique. Cet enseignement contribue au parcours d'éducation artistique et culturelle et il est aussi en résonance avec les pratiques en classe. D'ailleurs, la pratique artistique contribue alors à la compréhension d'une œuvre étudiée et doit s'articuler avec son observation et son analyse. L'enseignement d'histoire des arts vise l'acquisition de repères et l'apport de méthodes pour les situer dans l'espace et dans le temps, les interpréter et les mettre en relation. Il apporte sa contribution au développement d'un regard sensible, instruit et réfléchi sur les œuvres.

V- Epreuve d'admission 1 : leçon

Ces épreuves orales se sont déroulées du 30 mai au 10 juin 2022.

La coordination tient à souligner l'attitude empreinte de bienveillance des membres du jury. Sans aucune exception, ceux-ci ont fait preuve tout au long des interrogations d'une attention soutenue, manifestant une hauteur de vue et une expertise qui méritent d'être remarquées. Au sein même du jury, l'ambiance a été marquée par une attitude sérieuse.

Cette situation s'est traduite par des décisions unanimes dans les échanges qui ont eu lieu durant les temps de concertation, notamment au sujet des harmonisations de notes.

Arrêté du 25 janvier 2021, fixant les épreuves d'admission.

L'épreuve porte successivement sur le **français** et les **mathématiques**.

Elle a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement à l'école primaire dans chacune de ces matières, permettant d'apprécier la maîtrise disciplinaire et la maîtrise des compétences pédagogiques du candidat.

Le jury soumet au candidat deux sujets de leçon, l'un dans l'un des domaines de l'enseignement du français, l'autre dans celui des mathématiques, chacun explicitement situé dans l'année scolaire et dans le cursus de l'élève.

Le candidat présente successivement au jury les composantes pédagogiques et didactiques de chaque leçon et de son déroulement.

Chaque exposé est suivi d'un entretien avec le jury lui permettant de faire préciser ou d'approfondir les points qu'il juge utiles, tant sur les connaissances disciplinaires que didactiques.

L'épreuve d'entretien :

Préparation : 2 heures

Durée : 1 heure – sur 20 points – coefficient 4 – note 0 est éliminatoire

Français : 30 mn (exposé 10 à 15 mn, entretien durée restante)

Mathématiques : 30 mn (exposé 10 à 15 mn, entretien durée restante)

Les conditions de déroulement de l'épreuve orale

10 commissions constituées de trois examinateurs : un IEN, un conseiller pédagogique de circonscription et/ou un personnel administratif ou un PE de l'enseignement privé ont interrogé 360 candidats : 300 pour le concours externe, 30 pour le 3^{ème} concours, 19 en externe privé et 11 en second concours interne public.

Généralités concernant l'épreuve de leçon

En ce qui concerne les prestations les plus réussies :

- Le jury a valorisé les candidats connaissant les programmes et le socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;
- Le jury a apprécié une présentation témoignant de la préparation du sujet : attitude dynamique, connaissances didactiques en mathématiques et français, une démarche avec hypothèses et des éléments de réponse argumentés par des situations concrètes ;
- Le jury a valorisé les candidats qui ont su faire preuve de gestion de la durée de leur exposé ;
- Le jury a particulièrement apprécié les candidats utilisant un langage oral soigné, respectueux de son auditoire : qui ont su s'exprimer de manière structurée ;
- Le jury a valorisé les candidats ayant su exposer une trame de séance faisant preuve de méthodologie dans la structuration de leur exposé ;
- Le jury a apprécié que le descriptif d'une séance complète soit proposé et que le lien avec d'autres disciplines d'enseignement soit évoqué.

Le jury a ainsi valorisé :

- la capacité du candidat à interagir avec le jury ;
- les qualités de réflexion et d'analyse permettant de faire évoluer les propositions initiales ;
- la réactivité aux questions posées et le bon sens des réponses ;
- la connaissance des programmes ;
- les propositions qui s'appuient sur des activités qui donnent du sens aux apprentissages

En ce qui concerne les prestations les moins réussies :

- Les candidats n'utilisent pas le temps d'exposé prévu (5 à 6 minutes) ;
- Les difficultés pour traiter le sujet dans son intégralité sont dues à un manque d'appuis théoriques et didactiques ;
- Les candidats n'identifient pas les enjeux et/ou ne proposent pas de situations concrètes ;
- Les propositions pédagogiques ne prennent pas suffisamment en compte les compétences des élèves acquises en amont du niveau de classe ciblé ;
- Le candidat a des difficultés pour définir les indicateurs de réussite lors des évaluations, quand elles sont proposées ;
- Les candidats proposent des situations qui ne répondent pas à la question posée ou qui mobilisent le problème mais ne le résout pas ;
- Les candidats ne donnent pas de sens aux apprentissages proposés.

Conseils du jury à l'attention des futurs candidats :

- Etre attentif à sa posture et à sa manière de s'exprimer. L'expression orale doit être correcte ; le candidat doit s'adresser au membres du jury, montrer un réel engagement ;
- Structurer son propos : plan organisation des idées, analyse des documents ;
- Eviter une standardisation du propos ;
- Connaître les programmes et maîtriser les références théoriques fondamentales ;
- Maîtriser les grandes étapes du développement cognitif de l'enfant ;
- Donner du sens aux activités proposées ;
- Connaître les ressources pédagogiques qui sont citées dans l'exposé ;
- Comprendre les exigences et les attendus du concours ;
- Vérifier la vraisemblance de la situation proposée en terme de gestion, d'organisation ;
- Vérifier le temps de mise en activité réel des élèves durant la séance proposée ;
- Prendre du recul par rapport à ce qui a pu être observé lors de stage en classe, notamment en maternelle au sujet des modalités en ateliers et les planifications sur la semaine ;
- Etre sincère et faire preuve de bon sens

VI- Epreuve d'admission 2 : entretien

L'épreuve d'entretien comporte deux parties :

La première partie permet d'apprécier d'une part les connaissances scientifiques du candidat en matière de développement et la psychologie de l'enfant et d'autre part, sa capacité à intégrer la sécurité des élèves, à justifier ses choix, à inscrire ses propositions dans une programmation annuelle et plus largement dans les enjeux de l'EPS à l'école.

La seconde partie porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation. Le second temps permet d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc...)
- faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

Déroulement de l'épreuve d'entretien

La première partie est consacrée à l'éducation physique et sportive, intégrant la connaissance scientifique du développement et la psychologie de l'enfant.

Durée de l'épreuve : 30 minutes (exposé : 15 minutes, échange avec le jury : 15 minutes). Elle est notée sur 10 points.

Le candidat dispose de 30 minutes de préparation.

À partir d'un sujet fourni par le jury, proposant un contexte d'enseignement et un objectif d'acquisition pour la séance, il revient au candidat de choisir le champ d'apprentissage et l'activité physique support avant d'élaborer une proposition de situation(s) d'apprentissage qu'il présente au jury. Cet exposé ne saurait excéder **quinze minutes**.

Il se poursuit par un entretien avec le jury pour la durée restante impartie à cette première partie, soit **quinze minutes**.

La seconde partie se déroule en deux temps.

Durée totale de l'épreuve : 35 minutes. Elle est notée sur 10 points

Elle comporte :

▪ Un premier temps d'échange d'une durée de **quinze minutes** débutant par :
1° une présentation, d'une durée de **cinq minutes maximum**, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger.

Le candidat s'appuie sur une fiche individuelle de renseignement transmis au préalable.

2° Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury pendant **dix minutes**.

- Un second temps d'échange d'une durée de **vingt minutes à partir de deux mises en situation professionnelle**, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire,

Les conditions de déroulement de l'épreuve orale

Durant 9 jours, 10 commissions constituées de trois examinateurs : un IEN, un conseiller pédagogique de circonscription et un personnel administratif ont interrogé 360 candidats : 300 pour le concours externe, 30 pour le 3^{ème} concours, 19 en externe privé et 11 en second concours interne public.

Généralités concernant l'épreuve d'entretien

Partie 1 : éducation physique et sportive

- 1. L'exposé de 15 minutes** évalue la capacité du candidat à identifier, à partir d'un sujet fourni, un champ d'apprentissage et l'activité physique support avant d'élaborer une proposition de situation(s) d'apprentissage qu'il présente au jury.

En ce qui concerne les prestations les plus réussies :

- Le jury a apprécié une présentation témoignant de la préparation du sujet : attitude dynamique, connaissances didactiques sur le sujet, une démarche avec hypothèses et des éléments de réponse argumentés par des situations concrètes.
- Le jury a valorisé les candidats qui ont su faire preuve de gestion de la durée de l'épreuve et ont pensé à utiliser le tableau blanc comme support à leur exposé ;
- Le candidat performant possède un langage oral soigné, respectueux de son auditoire : il sait s'exprimer selon un exposé structuré (introduction, développement, conclusion) et adopte une posture adéquate face au jury (dont, la prise en compte visuel des membres du jury par le candidat) ;
- Le candidat a su élaborer, durant la préparation à l'épreuve, une trame de séance sur laquelle il peut s'appuyer. Il fait preuve de méthodologie dans la structuration de son exposé ;

Le jury valorise ainsi :

- une maîtrise assurée des enjeux didactiques et disciplinaires de l'EPS
- des propositions de situations d'apprentissages concrètes et pertinentes
- une restitution pertinente de connaissances portant sur le développement psychomoteur de l'enfant en particulier à l'école maternelle ;
- Le jury apprécie que le descriptif d'une séance complète soit proposé et que le lien avec d'autres disciplines d'enseignement soit envisagé ;
- Le jury attend du candidat qu'il prenne en compte l'activité de tous les élèves et pas seulement d'un groupe géré par l'enseignant ;
- Les bons candidats possèdent des références théoriques qu'ils évoquent à bon escient et en des termes appropriés ;
- Une bonne prestation est valorisée quand les candidats proposent une situation qui répond à la difficulté du sujet qu'ils ont préalablement mise en relief et font des propositions pour faire varier la situation. Ils savent préciser le rôle de l'enseignant ;
- Une bonne connaissance des programmes et la référence aux parcours éducatifs (santé, citoyen, culturel) sont appréciées.

En ce qui concerne les prestations les moins réussies (lacunes éventuelles observées) :

- Les candidats les moins à l'aise ont fait des exposés courts (5 à 6 minutes) ;
- Les difficultés pour traiter le sujet dans son intégralité sont dues à un manque d'appuis théoriques et didactiques ;
- Les candidats n'identifient pas la problématique, des hypothèses de travail et ne proposent pas de situations concrètes ;
- Les propositions pédagogiques ne prennent pas suffisamment en compte les aptitudes des élèves, ni leur sécurité ;
- Les exposés dévoilent une méconnaissance des programmes pour l'EPS ;
- Le candidat a des difficultés pour définir les indicateurs de réussite ainsi que les variables en vue d'affiner la motricité de l'élève pour réaliser et organiser un geste moteur en vue de le rendre performant ;
- Le candidat ne propose pas d'entrées suffisamment diversifiées dans l'activité physique ;
- Les situations d'apprentissages succinctes dans lesquelles les élèves s'engagent, ne leur permettent pas de prendre du plaisir et de suffisamment progresser ;
- Les candidats proposent des situations qui ne répondent pas à la question posée ou qui mobilisent le problème mais ne le résout pas ;
- Les candidats restent attachés à l'activité et ne proposent pas une situation d'enseignement.
- Le candidat perçoit l'enseignant comme un organisateur.

2. L'échange avec le jury d'une durée de 15 minutes permet d'élargir le questionnement et d'apprécier les connaissances scientifiques du candidat en matière de développement et la psychologie de l'enfant et sa maîtrise des multiples enjeux de l'EPS à l'école.

En ce qui concerne les prestations les plus réussies :

Le jury valorise les entretiens menés avec les candidats qui justifient leurs choix et proposent des mises en œuvre intéressantes.

Il tient compte :

- des qualités de réflexion et d'analyse permettant d'amender les propositions initiales le cas échéant ;
- de la vivacité d'esprit du candidat, la réactivité aux questions posées et le bon sens des réponses ;
- des bonnes connaissances théoriques, des différentes APSA et la variété des expériences vécues.
- de la connaissance des règles de sécurité
- de la maîtrise des enjeux de l'EPS et la mise en perspective avec les différents parcours
- des propositions qui s'appuient sur une description et une analyse de l'activité de proposée
- de la proposition de programmation de l'EPS pensée et justifiée à l'aide de références scientifiques ou théoriques

Le jury apprécie que dans l'échange, les candidats montrent qu'ils sont en mesure de mener un traitement didactique d'une APSA évoquée, qu'ils disposent de repères leur permettant de situer des possibilités motrices et qu'ils illustrent leur propos par des exemples concrets.

En ce qui concerne les prestations les moins réussies (lacunes éventuelles observées):

- Les candidats les moins préparés ne connaissent pas les programmes de l'EPS, sinon partiellement. Les réflexions sont fragiles sans étayage théorique.
- Le manque d'entraînement à l'entretien entraîne des difficultés d'élocutions, des hésitations pour schématiser au tableau.
- La question du développement et de la psychologie de l'enfant est occultée : manque de maîtrise des rythmes chronobiologiques, de connaissance des capacités motrices de l'enfant : le candidat restitue insuffisamment les possibilités, les besoins et les capacités des enfants de 2 à 6 ans.
- Les propositions manquent de prise en compte du groupe classe et marquent une méconnaissance des aspects techniques concernant les différentes APSA
- Les candidats interrogés montrent une méconnaissance des aspects réglementaires : volume horaire EPS, questions de sécurité...
- La notion de remédiation permettant de résoudre une situation problème exposée n'est pas maîtrisée.
- Les candidats manquent d'arguments pour faire évoluer ou remodeler des situations d'apprentissage.
- Les candidats n'ont pas de vision globale du cursus primaire et se montre spécialiste dans un cycle.
- Les candidats ne proposent pas la sollicitation des élèves pour observer, lors d'une situation de jeu, en vue d'orienter le choix des variables et faire évoluer le jeu.
- Les candidats proposent des activités qui mobilisent des conduites motrices inadaptées et/ou méconnaît des activités réalisables à l'école.
- Les candidats n'évoquent pas, sinon partiellement une trame pour construire un module d'apprentissage.

Conseils du jury à l'attention des futurs candidats :

- Approfondir les sujets, s'entraîner à l'oral avec ses pairs, multiplier les expériences pour exploiter de façon optimale le temps imparti pour l'exposé.
- Prendre le temps de formuler des phrases réponses et illustrer celles-ci à l'aide d'exemples vécus, de projets à réaliser à l'avenir etc.
- En situation d'entretien, être attentif à sa posture et à sa manière de s'exprimer. L'expression orale doit être correcte, voire de qualité.
- Oser être créatif.
- Bien connaître les programmes, approfondir la didactique de l'EPS et maîtriser quelques références théoriques sont incontournables.
- Etre en capacité de donner du sens à des savoirs et connaissances théoriques en observant les pratiques de classe en EPS.
- S'entraîner à organiser son propos, se référer aux enjeux de l'EPS à l'école et intégrer les phases de développement de l'enfant psychomoteur de l'enfant à la présentation
- Consulter les sujets et rapports de jurys des sessions précédentes pour comprendre les exigences des épreuves du concours
- Connaître les ressources pédagogiques (citer Eduscol, c'est aussi aller consulter Eduscol !) et partenariales
- Tirer parti des stages filée ou autres expériences
- Valoriser les outils, les supports
- Comprendre les exigences des attendus du concours
- Utiliser des trames de variance (type TECMA : Temps / Espace / Corps / Matériel / l'Autre).
- Disposer de notions sur les aptitudes physiques de l'enfant et les éléments relatifs à la différenciation motrice : dissociation segmentaire, scapulaire, gainage...
- Vérifier la vraisemblance de la situation proposée en terme de gestion, d'organisation.
- Vérifier le temps de mise en activité réel des élèves durant la séance proposée.
- Ne pas plaquer des notions de sécurité, d'hygiène sans lien avec le sujet.

Partie 2 : La motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation

1. **L'exposé** d'une durée de **5 minutes** permet d'apprécier la présentation authentique d'un parcours appuyé sur un dossier de candidature transmis pour lecture au préalable aux membres du jury.

En ce qui concerne les prestations les plus réussies :

- Le jury a valorisé les prestations des candidats ayant préparé leur exposé avec méthode et dont l'authenticité est valorisée au travers d'un propos qui décline un parcours complet, riche d'expériences vécues et mises en relation avec les attendus du métier d'enseignant ;
- Les candidatures les plus pertinentes sont présentées en lien avec les attendus du référentiel de compétences professionnelles du professeur des écoles ;
- Le jury a apprécié la présentation d'expériences associatives ou professionnelles variées servant utilement le projet du candidat ;
- Les candidats les plus performants ont su tenir un discours plein d'humilité et de simplicité qui a permis au jury de déceler une sincère motivation pour entrer dans le métier.

En ce qui concerne les prestations les moins réussies (lacunes éventuelles observées):

- Les candidats les moins bien préparés sont ceux qui, à l'oral, font l'inventaire exhaustif de leurs expériences vécues sans mise en relation concrète avec leur projet professionnel.
- L'exposé est souvent détaché du référentiel métier, sans aucune projection dans le métier envisagé.
- Le manque de préparation de l'exposé amène le candidat à présenter un simple déroulé de son parcours, identique aux informations déclinées dans la fiche de candidature mise à disposition du jury.
- Les discours peu anticipés nuisent à l'authenticité de l'exposé dont les candidats auraient souhaité valoriser le contenu.
- La référence à des enseignements suivis et validés par l'obtention d'un diplôme, tel un master, est peu étayée, ni mise en valeur par la référence à des connaissances de culture générale acquise.
- L'utilisation de phrases ou d'expressions du type : « j'aime les enfants ; enseigner c'est un vrai métier ; enseigner ça m'a toujours habité... » n'apporte pas de plus-value au repérage de la motivation et de l'aptitude du candidat pour exercer le métier.
- Les expériences les plus significatives du parcours, pas suffisamment exploitées par les candidats n'apportent pas de plus-value à leur candidature.

2. **L'entretien** d'une durée de **10 minutes** qui suit cette présentation permet d'évaluer la capacité du candidat pour faire émerger les expériences les plus significatives de son parcours témoignant de sa motivation et de son aptitude pour se projeter dans le métier d'enseignant.

En ce qui concerne les prestations les plus réussies :

- Le jury a valorisé les candidats qui se sont inscrits dans une démarche de communication fluide avec lui et qui se sont exprimés avec clarté, sincérité et honnêteté pour porter un regard réflexif sur leur parcours ;
- Les candidats qui ont une bonne maîtrise du référentiel métier savent faire preuve de flexibilité dans les propositions qu'ils sont amenés à faire, tout en s'appuyant sur les questions posées par le jury ;
- La capacité, dans les échanges menés, à prendre appui sur des expériences de stages vécues en classe, même très courts, a permis au jury de repérer des aptitudes pour exercer le métier ;
- Les mieux entraînés savent analyser des situations professionnelles qui demandent d'identifier et convoquer des gestes professionnels essentiels à la bonne conduite des enseignements (exemple : prendre en compte la diversité des élèves et accompagner leur parcours) ;
- Les prestations les plus réussies s'appuient sur une connaissance fine du cadre réglementaire, des outils et ressources institutionnels.

En ce qui concerne les prestations les moins réussies (lacunes éventuelles observées):

- Les candidats les moins aguerris n'ont pas su se mettre en projet en prenant appui sur leur parcours (formation initiale, expériences vécues, engagements personnels,) ;
- Des connaissances trop fragiles (système éducatif et fonctionnement de l'école, ...) n'ont pas permis à ces candidats de répondre avec objectivité aux questions posées par le jury ;
- Le jury a regretté le manque de recul observé sur le métier et la difficulté des candidats à mobiliser des acquis d'expérience et réinvestir des connaissances universitaires pour répondre à des questions d'ordre pédagogique et/ou didactique (Exemple : avoir une culture scientifique et méconnaître la démarche d'investigation).
- Des prestations montrent une représentation erronée des attendus du métier : des confusions entre ce qu'implique l'acte d'enseigner et celui d'animer un groupe.

Conseils du jury à l'attention des futurs candidats :

- Préparer son exposé de façon approfondie (se projeter dans le métier) et s'assurer par l'entraînement de la conformité avec la durée prévue (5min).
- Exposer sa motivation de manière authentique et sincère.
- Cibler les points de forces de son parcours qui outillent le projet professionnel. Par exemple: divers stages en école, dispositifs particuliers observés (REP+, Dispositif d'autorégulation (DAR),
- S'assurer de la maîtrise des compétences que l'on souhaite évoquer pour présenter son parcours et savoir l'articuler avec les attendus de l'épreuve.
- Se démarquer à partir de verbes d'actions forts.
- Avoir des connaissances disciplinaires et didactiques sont incontournables.
- Ne pas hésiter à valoriser des compétences peu évoquées : maîtriser des outils du numérique ; évaluer les progrès et acquisitions des élèves ; nourrir sa préparation de lectures et ressources (Edubref, Ifé, guides ministériels...).
- Attention à l'expression orale correcte, la façon de communiquer.
- Prendre le temps de formuler des phrases réponses et illustrer celles-ci à l'aide d'exemples vécus, de projets à réaliser à l'avenir etc...

3. **Un temps d'échanges** sur deux mises en situation professionnelle de 10 minutes chacune (d'enseignement et scolaire) soit d'une durée totale de **20 minutes** permet au jury d'évaluer la capacité du candidat faire référence aux valeurs de la République pour analyser les situations et proposer des pistes de remédiation.

En ce qui concerne les prestations les plus réussies :

- Le jury a valorisé les candidats qui ont su analyser les situations présentées en s'appuyant sur une bonne connaissance des ressources institutionnelles permettant de s'approprier les valeurs de la République : charte de la laïcité, vadémécum, outils sur Eduscol, ... ;
- La capacité à appréhender les deux mises en situation professionnelle de manière systémique a retenu l'attention du jury : repérer les enjeux, identifier les acteurs et l'environnement culturel et social, énoncer des ressources à mobiliser ;
- Les candidats les mieux préparés sont en mesure d'analyser finement les situations proposées : appuyés sur une bonne connaissance du système éducatif, des droits et obligations de l'enseignant, ils font preuve de bon sens et d'écoute attentive suivie de réponses bien construites.
- L'appel à son vécu professionnel est un atout pour appréhender la compréhension d'une mise en situation en contexte d'enseignement ou scolaire.
- Certains candidats ont su prendre du recul par rapport à leurs propres modes de fonctionnement professionnels et leur représentation des attendus des missions du PE ;
- Le jury apprécie la construction de réponses s'appuyant sur les éléments fournis et la prise en compte des questions posées pour réviser au besoin sa position.
- Le jury plébiscite une bonne analyse de situation professionnelle qui prévoit une logique de déroulé :
 - une reformulation de la situation ;
 - une émergence de l'enjeu ;
 - une reconnaissance claire des principes et valeurs mis en jeu ;
 - une identification du rôle et des responsabilités de l'enseignant.

En ce qui concerne les prestations les moins réussies (lacunes éventuelles observées):

- Le jury regrette l'insuffisance sinon l'absence de connaissances concernant : le système éducatif et son fonctionnement (instances, acteurs...), des thématiques telles que l'école inclusive, la lutte contre toute forme de violences à l'école, les valeurs de la République... ;
- La notion d'éthique et de déontologie est peu repérée par les candidats dans l'analyse des mises en situation ;
- Les candidats les moins performants témoignent d'un manque d'écoute et répondent par des généralités ;
- Les moins préparés n'ont manifestement pas planifié, ni organisé la démarche d'analyse de la situation. L'argumentaire présenté est très superficiel et les réponses brèves et évasives.
- Le concept de laïcité n'est pas compris et peut être utilisé comme la justification de la coercition.
- Le candidat défend un avis tranché alors qu'il ne connaît pas suffisamment le cadre.
- Le candidat n'a pas la connaissance suffisante du cadre institutionnel, ni des chaînes hiérarchiques de l'éducation nationale.

Conseils du jury à l'attention des futurs candidats :

- Toutes les questions ne sont pas forcément fermées. Certaines engagent un débat, une réflexion, une argumentation. Il n'y a dès lors pas de réponses toutes faites attendues.
- La connaissance du cadre réglementaire du fonctionnement des écoles est à minima requise. Il faut en outre connaître les acteurs de proximité que l'on peut solliciter (conseiller pédagogique, enseignant spécialisé...).
- Se constituer des ressources indispensables pour s'approprier les notions d'éthique, de déontologie et connaître les valeurs de la République.
- Respecter le cadre de l'épreuve : résumer rapidement la situation afin de présenter l'analyse : rester concentré pendant l'organisation de votre analyse et résumer les arguments à présenter.
- Ne pas hésiter à prendre des notes lors de la lecture des situations.
- Faire preuve de bon sens.
- Ne pas essayer de faire référence à toutes les valeurs de la République à chaque situation et faire preuve de bon sens.
- Avoir réfléchi à la façon d'incarner ces valeurs à l'école et identifier des éléments de didactique pour les faire vivre à l'école.

VI- Epreuve d'admission facultative : langue vivante étrangère

Les temps définis entre les trois parties semblent équilibrés.

Attention cependant au travers de certains candidats qui passent un temps très long sur leur présentation et donc très peu de temps sur l'analyse et la présentation des documents proposés dans le sujet.

De même, il semblerait judicieux de préciser l'attitude à observer par le jury si ces temps ne sont pas utilisés entièrement par les candidats.

La proposition suivante est formulée :

- Temps 1 : questionnement par le jury en langue cible
- Temps 2 : questionnement par le jury en Français

Globalement, les candidats qui se sont présentés avaient préparé leur entretien. La plupart avaient une maîtrise satisfaisante de la langue. Les connaissances didactiques et pédagogiques sont apparues très souvent comme fragiles et interrogent la préparation des candidats dans le cadre de leur formation initiale. Certains points essentiels doivent être rappelés : connaissance des programmes et des volumes horaire d'enseignement des langues vivantes, Plan LVE, CECRL et 5 activités langagières, démarche actionnelle...

Afin de clarifier le déroulement de l'entretien pour les futurs candidats il semblerait utile de préciser dans les documents officiels de cadrage la langue à utiliser selon chacun des différents temps de l'entretien.

Par ailleurs, au regard de cette première session, le choix d'interroger dans la langue cible les candidats sur les démarches pédagogiques ou les choix didactiques interroge. En effet, une maîtrise insuffisante de la langue a certainement pénalisé des candidats en difficulté pour manipuler un registre spécifique de la langue.

Enfin, le fait que cette épreuve soit optionnelle interroge, cet enseignement étant obligatoire.



ACADÉMIE DE POITIERS

Liberté
Égalité
Fraternité

Arrêté

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 90-680 du 1^{er} août 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs des écoles ;

Vu l'arrêté du 19 avril 2013 fixant les modalités d'organisation du concours externe, du concours externe spécial, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles ;

Arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation du concours externe, des concours externes spéciaux, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles ;

Vu l'arrêté du 15 octobre 2021 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours externes, de concours externes spéciaux, de seconds concours internes, de seconds concours internes spéciaux et de troisièmes concours de recrutement de professeurs des écoles stagiaires ;

Rectorat de l'académie
de Poitiers
Direction des services
départementaux de
l'éducation nationale
de la Vienne

Division
des examens
et concours

DEC

DEC1-2022- 16

Article 1 Le jury des concours externes public et privé, du second concours interne et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles public, du concours externe de professeurs des écoles des établissements d'enseignement privés sous contrat est constitué comme suit pour la session 2022 :

Président du jury : M. Thierry CLAVERIE, directeur académique des services de l'Education nationale de la Charente

Vice-président du jury : M. Frédéric ARTAUD, inspecteur de l'éducation nationale adjoint au directeur académique de la Vienne

Membres du jury :

M. Eric BARJOLLE, IA-IPR de lettres

Mme Alison CHARAMON-HILL, IA-IPR d'anglais

M. Michel DURAND, IA-IPR de mathématiques

Mme Hanta LEROUX, IEN adjointe au directeur académique de la Charente

M. Laurent MARIEN, IA-IPR d'histoire-géographie

Mme Magali NEDELEC, IEN adjointe au directeur académique des Deux-Sèvres

Mme Solène PAGNOUX, IA-IPR d'espagnol

Article 2 Monsieur le secrétaire général de l'académie de Poitiers est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 4 avril 2022

Bénédicte Robert

Rectrice de l'académie de Poitiers

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général d'académie

Jean-Jacques VIAL

Annexe - Arrêté de jurys CRPE 2022

Examineur	Corps-grade	Discipline	Etablissement
M. ARTAUD FREDERIC	ADJOINT AU DIRECTEUR ACADEMIQUE DES SERVICES DE L'EDUCATION NATIONALE CHARGE DU PREMIER DEGRE GROUPE III	ADMINISTRATION	IEN ADJOINT DASEN POITIERS CEDEX
MM LEROUX HANTA	ADJOINT AU DIRECTEUR ACADEMIQUE DES SERVICES DE L'EDUCATION NATIONALE CHARGE DU PREMIER DEGRE GROUPE III	ADMINISTRATION	IEN ANGOULEME ADJ IA ANGOULEME CEDEX
MM NEDELLEC MAGALI	ADJOINT AU DIRECTEUR ACADEMIQUE DES SERVICES DE L'EDUCATION NATIONALE CHARGE DU PREMIER DEGRE GROUPE III	ADMINISTRATION	IEN NIORT ADJ- DASEN NIORT CEDEX
MM DUPORT MARIE- CHRISTINE	ADJOINT AU SG D'ACADEMIE	SANS SPECIALITE	RECTORAT - DSD ACADEMIE DE POITIERS POITIERS CEDEX
M. MONLUN CEDRIC	ADJOINT AU SG D'ACADEMIE	SANS SPECIALITE	RECTORAT - DSD ACADEMIE DE POITIERS POITIERS CEDEX
M. MARCHAND FABIEN	AENESR SANS ECHELON SPECIAL	ADMINISTRATION GENERALE	RECTORAT - DSD ACADEMIE DE POITIERS POITIERS CEDEX
MM PIONNIER DELPHINE	AENESR SANS ECHELON SPECIAL	SANS SPECIALITE	RECTORAT - DSD ACADEMIE DE POITIERS POITIERS CEDEX
MM BERGER ISABELLE	ATTACHE D'ADMINISTRATION	FONCTION ADMINISTRATIVE	DSDEN DES DEUX- SEVRES NIORT CEDEX
MM BERTON-PAIN MELANIE	ATTACHE D'ADMINISTRATION	FONCTION ADMINISTRATIVE	RECTORAT - DSD ACADEMIE DE POITIERS POITIERS CEDEX
MM BRULE NOLWENN	ATTACHE D'ADMINISTRATION	FONCTION ADMINISTRATIVE	RECTORAT - DSD ACADEMIE DE POITIERS POITIERS CEDEX
MM EHRHART PATRICIA	ATTACHE D'ADMINISTRATION	FONCTION ADMINISTRATIVE	DSDEN DE LA CHARENTE ANGOULEME CEDEX
MM JEANNE SABRINA	ATTACHE D'ADMINISTRATION	FONCTION ADMINISTRATIVE	DSDEN DE LA CHARENTE MARITIME LA ROCHELLE CEDEX 1
MM LEBARBIER ESTELLE	ATTACHE D'ADMINISTRATION	FONCTION ADMINISTRATIVE	RECTORAT - DSD ACADEMIE DE POITIERS POITIERS CEDEX
MM POLI CAROLINE	ATTACHE D'ADMINISTRATION	FONCTION ADMINISTRATIVE	DSDEN DES DEUX- SEVRES NIORT CEDEX

Annexe - Arrêté de jurys CRPE 2022

Examineur	Corps-grade	Discipline	Etablissement
MM AYEL-CORBINEAU MELANIE	ATTACHE PRINCIPAL D'ADMINISTRATION	FONCTION ADMINISTRATIVE	RECTORAT - DSD ACADEMIE DE POITIERS POITIERS CEDEX
MM BOUCHET MURIELLE	ATTACHE PRINCIPAL D'ADMINISTRATION	FONCTION ADMINISTRATIVE	RECTORAT - DSD ACADEMIE DE POITIERS POITIERS CEDEX
MM CHAILLOU FLORENCE	ATTACHE PRINCIPAL D'ADMINISTRATION	FONCTION ADMINISTRATIVE	RECTORAT - DSD ACADEMIE DE POITIERS POITIERS CEDEX
M. PIPAUD JEROME	ATTACHE PRINCIPAL D'ADMINISTRATION	FONCTION ADMINISTRATIVE	DSDEN DE LA CHARENTE ANGOULEME CEDEX
M. CLAVERIE THIERRY	DIRECTEUR ACADEMIQUE DES SERVICES DE L'EDUCATION NATIONALE GROUPE II	ADMINISTRATION	DSDEN DE LA CHARENTE ANGOULEME CEDEX
MM GIRARD LUCIE	ECR PROFESSEUR AGREGÉ CL. NORMALE	MATHEMATIQUES	CLG PR ANTOINE DE SAINT EXUPERY NIORT
MM DHEILLY KATIA	ECR PROFESSEUR CERTIFIE CL. NORMALE	MATHEMATIQUES	CLG PR JEANNE D'ARC SURGERES
MM GUILLET NADEGE	ECR PROFESSEUR DES ECOLES CL. NORMALE	DECHARGE ADMINISTRATIVE, DIRECTION	E.P.PR EC. PRIMAIRE SAINT JOSEPH ROCHEFORT
M. BARATON JOHANN	ECR PROFESSEUR DES ECOLES CL. NORMALE	SANS SPECIALITE	E.P.PR EC. PRIMAIRE SAINTE SOPHIE ST JEAN D ANGELY
MM BRIS AURELIE	ECR PROFESSEUR DES ECOLES CL. NORMALE	SANS SPECIALITE	E.P.PR SAINTE EUSTELLE CHERVES RICHEMONT
MM DESCOURTIEUX SYLVIE	ECR PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE EXCEPT.	SANS SPECIALITE	E.E.PR SAINT- CYPRIEN BRESSUIRE
MM BRODU STEPHANIE	INDEMNITAIRE		
M. DROUAUD Arthur	INDEMNITAIRE		
M. CHERKI FREDERIC	INDEMNITAIRE	ITALIEN	RECT DE L ACADEMIE DE VERSAILLES VERSAILLES CEDEX
M. MICARD SYLVAIN	INSPECTEUR D'ACADEMIE - INSPECTEUR PEDAGOGIQUE REGIONAL DE CLASSE NORMALE	ALLEMAND	RECTORAT - DSD ACADEMIE DE POITIERS POITIERS CEDEX
M. HERRERIA MICHEL	INSPECTEUR D'ACADEMIE - INSPECTEUR PEDAGOGIQUE REGIONAL DE CLASSE NORMALE	ARTS PLASTIQUES	RECTORAT - DSD ACADEMIE DE POITIERS POITIERS CEDEX

Annexe - Arrêté de jurys CRPE 2022

Examineur	Corps-grade	Discipline	Etablissement
M. CHARTON MATHIAS	INSPECTEUR D'ACADEMIE - INSPECTEUR PEDAGOGIQUE REGIONAL DE CLASSE NORMALE	EDUCATION MUSICALE	RECTORAT - DSD ACADEMIE DE POITIERS POITIERS CEDEX
M. HERVE REMY	INSPECTEUR D'ACADEMIE - INSPECTEUR PEDAGOGIQUE REGIONAL DE CLASSE NORMALE	PHYSIQUE-CHIMIE	RECTORAT - DSD ACADEMIE DE POITIERS POITIERS CEDEX
M. VIGNE JEAN FRANCOIS	INSPECTEUR D'ACADEMIE - INSPECTEUR PEDAGOGIQUE REGIONAL DE CLASSE NORMALE	STI SCIENCES INDUSTRIELLES	RECTORAT - DSD ACADEMIE DE POITIERS POITIERS CEDEX
M. BARJOLLE ERIC	INSPECTEUR D'ACADEMIE - INSPECTEUR PEDAGOGIQUE REGIONAL HORS CLASSE	LETTRES	RECTORAT - DSD ACADEMIE DE POITIERS POITIERS CEDEX
M. MARIEN LAURENT	INSPECTEUR D'ACADEMIE - INSPECTEUR PEDAGOGIQUE REGIONAL HORS CLASSE	LETTRES HIST- GEO DOMINANTE HIST GEO	RECTORAT - DSD ACADEMIE DE POITIERS POITIERS CEDEX
M. DURAND MICHEL	INSPECTEUR D'ACADEMIE - INSPECTEUR PEDAGOGIQUE REGIONAL HORS CLASSE	MATHEMATIQUES	RECTORAT - DSD ACADEMIE DE POITIERS POITIERS CEDEX
M. BEJA THIERRY	INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE DE CLASSE NORMALE	CIRCONSCRIPTION DU PREMIER DEGRE	IEN ANGOULEME NORD ANGOULEME CEDEX
M. MIRVAL OLIVIER	INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE DE CLASSE NORMALE	CIRCONSCRIPTION DU PREMIER DEGRE	IEN BRESSUIRE BRESSUIRE
M. MURZEAU NICOLAS	INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE DE CLASSE NORMALE	CIRCONSCRIPTION DU PREMIER DEGRE	IEN NIORT ST MAIXENT NIORT CEDEX
M. PORTE HENRI	INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE DE CLASSE NORMALE	CIRCONSCRIPTION DU PREMIER DEGRE	IEN ANGOULEME EST ANGOULEME CEDEX
M. BONNET PASCAL	INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE HORS-CLASSE	CIRCONSCRIPTION DU PREMIER DEGRE	IEN POITIERS EST POITIERS CEDEX
M. FLORENTIN MICHEL	INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE HORS-CLASSE	CIRCONSCRIPTION DU PREMIER DEGRE	IEN LA ROCHELLE SUD LA ROCHELLE CEDEX 1
M. JUNCA ERIC	INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE HORS-CLASSE	CIRCONSCRIPTION DU PREMIER DEGRE	IEN ROCHEFORT ROCHEFORT
M. PAQUET NICOLAS	INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE HORS-CLASSE	CIRCONSCRIPTION DU PREMIER DEGRE	IEN CHATELLERAULT CHATELLERAULT
M. PRINSAUD ALAIN	INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE HORS-CLASSE	CIRCONSCRIPTION DU PREMIER DEGRE	IEN CONFOLENS CONFOLENS
MM CHARAMON-HILL ALISON	INSPECTRICE D'ACADEMIE - INSPECTRICE PEDAGOGIQUE REGIONALE DE CLASSE NORMALE	ANGLAIS	RECTORAT - DSD ACADEMIE DE POITIERS POITIERS CEDEX

Annexe - Arrêté de jurys CRPE 2022

Examineur	Corps-grade	Discipline	Etablissement
MM PAGNOUX SOLENE	INSPECTRICE D'ACADEMIE - INSPECTRICE PEDAGOGIQUE REGIONALE DE CLASSE NORMALE	ESPAGNOL	RECTORAT - DSD ACADEMIE DE POITIERS POITIERS CEDEX
MM PINTON AURELIE	INSPECTRICE D'ACADEMIE - INSPECTRICE PEDAGOGIQUE REGIONALE DE CLASSE NORMALE	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE	RECTORAT - DSD ACADEMIE DE POITIERS POITIERS CEDEX
MM DUPIN VERONIQUE	INSPECTRICE DE L'EDUCATION NATIONALE DE CLASSE NORMALE	CIRCONSCRIPTION 1ER DEGRE ET PRE ELEM	IEN POITIERS NORD POITIERS CEDEX
MM RALLET JOELLE	INSPECTRICE DE L'EDUCATION NATIONALE DE CLASSE NORMALE	CIRCONSCRIPTION 1ER DEGRE ET PRE ELEM	IEN CHARENTE PREELEMENTAIRE ANGOULEME CEDEX
MM CLISSON FRANCINE	INSPECTRICE DE L'EDUCATION NATIONALE DE CLASSE NORMALE	CIRCONSCRIPTION DU PREMIER DEGRE	IEN PARTHENAY PARTHENAY
MM PAQUET MARIE-JOSEPHE	INSPECTRICE DE L'EDUCATION NATIONALE DE CLASSE NORMALE	CIRCONSCRIPTION DU PREMIER DEGRE	IEN POITIERS OUEST POITIERS CEDEX
MM TAVANT CLEMENTINE	INSPECTRICE DE L'EDUCATION NATIONALE DE CLASSE NORMALE	CIRCONSCRIPTION DU PREMIER DEGRE	IEN THOUARS THOUARS CEDEX
MM TURI LAURE	INSPECTRICE DE L'EDUCATION NATIONALE DE CLASSE NORMALE	CIRCONSCRIPTION DU PREMIER DEGRE	IEN MONTMORILLON SUD VIENNE MONTMORILLON CEDEX
MM BARZOTTI DOMINIQUE	INSPECTRICE DE L'EDUCATION NATIONALE HORS-CLASSE	CIRCONSCRIPTION DU PREMIER DEGRE	IEN NIORT NIORT CEDEX
MM CASTEL AGNES	INSPECTRICE DE L'EDUCATION NATIONALE HORS-CLASSE	CIRCONSCRIPTION DU PREMIER DEGRE	IEN POITIERS SUD POITIERS CEDEX
MM DUPINAY ISABELLE	INSPECTRICE DE L'EDUCATION NATIONALE HORS-CLASSE	CIRCONSCRIPTION DU PREMIER DEGRE	IEN SAINT JEAN D'ANGELY ST JEAN D'ANGELY CEDEX
MM JUSSAUME ANNIE	INSPECTRICE DE L'EDUCATION NATIONALE HORS-CLASSE	CIRCONSCRIPTION DU PREMIER DEGRE	IEN LENCLOITRE NORD VIENNE LENCLOITRE
MM LAMBIN CORINNE	INSPECTRICE DE L'EDUCATION NATIONALE HORS-CLASSE	CIRCONSCRIPTION DU PREMIER DEGRE	IEN MELLE MELLE
MM LASFARGUES YVELINE	INSPECTRICE DE L'EDUCATION NATIONALE HORS-CLASSE	CIRCONSCRIPTION DU PREMIER DEGRE	IEN COGNAC COGNAC
MM RINGUET ELIZABETH	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	ANGLAIS	CLG ANDRE BROUILLET VALENCE EN POITOU
M. FERRE ROMUALD	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	HISTOIRE GEOGRAPHIE	LPO EMILE ROUX CONFOLENS
M. SACRISTE FABIEN	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	HISTOIRE GEOGRAPHIE	LGT CITE TECHNIQUE EDOUARD BRANLY CHATELLERAULT CEDEX

Annexe - Arrêté de jurys CRPE 2022

Examineur	Corps-grade	Discipline	Etablissement
MM RUMEAU CECILE	PROFESSEUR AGREGÉ CLASSE NORMALE	LETTRES MODERNES	CLG ROGER THABAULT MAZIERES EN GATINE
MM PROTEAU ANNIE	PROFESSEUR AGREGÉ CLASSE NORMALE	MATHEMATIQUES	CLG RENE CAILLIE MAUZE SUR LE MIGNON
M. BLANCHARD OLIVIER	PROFESSEUR AGREGÉ HORS CLASSE	ALLEMAND	LGT DU BOIS D'AMOUR POITIERS CEDEX
MM VITTOT DEBORAH	PROFESSEUR AGREGÉ HORS CLASSE	ARTS PLASTIQUES	CLG JEAN MOULIN MONTMORILLON CEDEX
M. BRUNET CHRISTOPHE	PROFESSEUR AGREGÉ HORS CLASSE	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE	LGT GUEZ DE BALZAC ANGOULEME CEDEX
MM BAUD JUSTINE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	ANGLAIS	CLG LEON HUET LA ROCHE POSAY
M. CAPDEVIELLE MATHIEU	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	ANGLAIS	CLG JARDIN DES PLANTES POITIERS
MM CARRER MARINE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	ANGLAIS	CLG GEORGE SAND CHATELLERAULT
M. TOQUOY GILLES	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	ANGLAIS	CLG JEAN ROSTAND NEUVILLE DE POITOU
M. CELLE JULIEN	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	ARTS PLASTIQUES	CLG RENE DESCARTES CHATELLERAULT CEDEX
MM BONNET EMMANUELLE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	EDUCATION MUSICALE	CLG FRANCE BLOCH-SERAZIN POITIERS
MM DAVID ISABELLE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	EDUCATION MUSICALE	CLG PIERRE MENDES-FRANCE SOYAUX
M. AIME JULES	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	HISTOIRE GEOGRAPHIE	CLG FRANCE BLOCH-SERAZIN POITIERS
MM ARNAL-POTIER VIRGINIE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	HISTOIRE GEOGRAPHIE	CLG JEAN MONNET COURCON
MM ARNOULD KARINE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	HISTOIRE GEOGRAPHIE	CLG ANTOINE DELAFONT MONTMOREAU
MM CARLIER SARAH	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	HISTOIRE GEOGRAPHIE	CLG ELISABETH ET ROBERT BADINTER LA COURONNE
M. CHARPENTIER UGO	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	HISTOIRE GEOGRAPHIE	CLG ROBERT- CELLERIER ST SAVINIEN
MM DAUPHIN CLEMENCE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	HISTOIRE GEOGRAPHIE	CLG PIERRE DE RONARD POITIERS

Annexe - Arrêté de jurys CRPE 2022

Examineur	Corps-grade	Discipline	Etablissement
MM LECORGUILLE ANNE-CLAIRE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	HISTOIRE GEOGRAPHIE	CLG ANDRE DULIN AIGREFEUILLE D AUNIS
MM BROSSET MELODY	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LETTRES CLASSIQUES, LETTRES MODERNES	CLG RAYMOND MIGAUD L ABSIE
MM BACHE-GABRIELSEN MARION	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LETTRES MODERNES	CLG BEAUREGARD LA ROCHELLE CEDEX 1
MM BENETIERE JANICE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LETTRES MODERNES	CLG MAURICE CALMEL MARANS
MM BOUCHET GAELLE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LETTRES MODERNES	CLG JEAN MICHAUD TERRES DE HAUTE CHARENTE
MM CAILLE CELINE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LETTRES MODERNES	CLG FRANCOIS RABELAIS POITIERS
MM CORDIER AMELIE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LETTRES MODERNES	CLG BELLEVUE DANGE ST ROMAIN
M. GILBERT FREDERIC	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LETTRES MODERNES	CLG JULES VERNE BUXEROLLES
MM GUILLON EMELINE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LETTRES MODERNES	CLG MAURICE BEDEL ST GERVAIS LES TROIS CLOCH
MM GUILLOT CHRISTINE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LETTRES MODERNES	CLG THEOPHRASTE RENAUDOT ST BENOIT
MM LE LANNOU MARIE-ANNE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LETTRES MODERNES	CLG ANDRE BROUILLET VALENCE EN POITOU
MM MIRONNEAU ANGELIQUE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LETTRES MODERNES	CLG ARTHUR RIMBAUD LATILLE
MM PILLOT AURELIE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LETTRES MODERNES	CLG ARSENE LAMBERT LENCLOITRE
MM PRONOST SOAZIG	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LETTRES MODERNES	CLG PIERRE MENDES FRANCE PARTHENAY CEDEX
MM ROY CLAIRE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LETTRES MODERNES	CLG JEAN MONNET ST AGNANT
MM VERRIER ARIANE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LETTRES MODERNES	CLG HENRI MARTINEAU COULONGES SUR L AUTIZE
MM VILLY LAURE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LETTRES MODERNES	CLG RENE CAILLIE MAUZE SUR LE MIGNON
MM RAMPIN CLEMENCE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LETTRES MODERNES, LETTRES CLASSIQUES	CLG JEAN-MACE CHATELLERAULT CEDEX

Annexe - Arrêté de jurys CRPE 2022

Examineur	Corps-grade	Discipline	Etablissement
MM PAPOT GUILLEMETTE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	LETTRES MODERNES, READAPTATION	CLG HENRI IV VOUNEUIL SOUS BIARD
MM BESSONNET AURELIE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	MATHEMATIQUES	CLG JOLIOT-CURIE TONNAY CHARENTE
MM BLAIS AMELIE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	MATHEMATIQUES	CLG HENRI MARTINEAU COULONGES SUR L AUTIZE
MM BODINET ELODIE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	MATHEMATIQUES	CLG MARC CHAGALL DOMPIERRE SUR MER
MM BRENUCHOT VIRGINIE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	MATHEMATIQUES	CLG JEAN GUITON LAGORD
M. BROSSARD CHRISTOPHE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	MATHEMATIQUES	CLG JULES SUPERVIELLE BRESSUIRE CEDEX
MM CORNEAU FLORENCE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	MATHEMATIQUES	CLG PIERRE MENDES FRANCE LA ROCHELLE
M. DURAND XAVIER	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	MATHEMATIQUES	CLG HELENE DE FONSEQUE SURGERES
MM GABORIAU CHRISTELLE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	MATHEMATIQUES	CLG FERNAND GARANDEAU LA TREMBLADE
MM GOURVELLEC CAROLINE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	MATHEMATIQUES	CLG FRANCOISE DOLTO LA JARRIE
MM GRINET MANON	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	MATHEMATIQUES	LGT RENE JOSUE VALIN LA ROCHELLE
MM HARLOW AURELIE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	MATHEMATIQUES	CLG GEORGES CLEMENCEAU CERIZAY
MM LE RICHE ADELINE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	MATHEMATIQUES	CLG DE L'ATLANTIQUE AYTRE
M. LESEINT GREGORY	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	MATHEMATIQUES	CLG MAURICE CALMEL MARANS
MM MAITRE KARINE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	MATHEMATIQUES	CLG MARC CHAGALL DOMPIERRE SUR MER
MM MORISSET VANINA	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	MATHEMATIQUES	CLG MAURICE FOMBEURE MENIGOUTE
M. SAADA JULIEN	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	MATHEMATIQUES	CLG FONTANES NIORT CEDEX
MM SATONY GWENAELE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	MATHEMATIQUES	CLG PIERRE ET MARIE CURIE NIORT CEDEX
M. TRAMBOUZE OLIVIER	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	MATHEMATIQUES	CLG ANDRE MALRAUX CHATELAILLON PLAGE

Annexe - Arrêté de jurys CRPE 2022

Examineur	Corps-grade	Discipline	Etablissement
MM VIAUD INGRID	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	MATHEMATIQUES	CLG JEAN GUITON LAGORD
MM BARBIERI CAROLINE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE	CLG ARSENE LAMBERT LENCLOITRE
MM ETIENNE MARIE-ESTHER	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE	LPO NELSON MANDELA POITIERS CEDEX
MM COHEN GAELLE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES	CLG PIERRE MENDES-FRANCE SOYAUX
M. REBEYRAT STEPHANE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES	CLG BLAISE PASCAL ARGENTONNAY
M. MOUNIER STEPHANE	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	TECHNOLOGIE	CLG ANATOLE FRANCE ANGOULEME CEDEX
M. ROBERT GREGORY	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE	TECHNOLOGIE	CLG GEORGE SAND CHATELLERAULT
M. ZOCCOLAN TONINO	PROFESSEUR CERTIFIE CL EXCEPTIONNELLE	ITALIEN	CLG HENRI IV VOUNEUIL SOUS BIARD
MM CHAMINADE CORINNE	PROFESSEUR CERTIFIE CL EXCEPTIONNELLE	LETTRES CLASSIQUES	CLG THEOPHRASTE RENAUDOT ST BENOIT
MM RATIER ANNE	PROFESSEUR CERTIFIE CL EXCEPTIONNELLE	LETTRES MODERNES	CLG FONTANES NIORT CEDEX
M. GUIHEUX SEBASTIEN	PROFESSEUR CERTIFIE CL EXCEPTIONNELLE	MATHEMATIQUES	CLG FABRE D EGLANTINE LA ROCHELLE CEDEX 1
MM BOULETREAU NELLY	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	ESPAGNOL	CLG EMILE ZOLA ROYAN
MM BOURJALA ESTELLE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	ESPAGNOL	CLG GERARD PHILIPPE NIORT CEDEX
MM BRION CHRISTINE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	ESPAGNOL	LGT ALIENOR D AQUITAINE POITIERS CEDEX
M. COUVRAT LAURENT	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	HISTOIRE GEOGRAPHIE	CLG DENFERT ROCHEREAU ST MAIXENT L ECOLE CEDEX
MM DEBENEST ANNE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LETTRES CLASSIQUES	CLG FREDERIC ET IRENE JOLIOT CURIE VIVONNE
MM LAGARDE SANDRA	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	LETTRES MODERNES	CLG JEAN MOULIN POITIERS CEDEX
MM RAINAUD STEPHANIE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE	TECHNOLOGIE	CLG EUGENE FROMENTIN LA ROCHELLE CEDEX 1

Annexe - Arrêté de jurys CRPE 2022

Examineur	Corps-grade	Discipline	Etablissement
MM BOURDIER PASCALE	PROFESSEUR D'EPS CLASSE EXCEPTIONNELLE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	DSDEN DE LA CHARENTE MARITIME LA ROCHELLE CEDEX 1
MM ROBIN CAROLINE	PROFESSEUR D'EPS CLASSE EXCEPTIONNELLE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	DSDEN DE LA CHARENTE ANGOULEME CEDEX
MM BROUSSE CLAIRE	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE		
MM LENZI NATHALIE	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE		
MM MENARD MYRIAM	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE	ANGLAIS, CLASSE D'APPLICATION	E.E.PU MARCEL JOLLIET ST GEORGES LES BAILLARGEAU
MM MONDARY DELPHINE	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE	ASH	IEN SDEI LA ROCHELLE CEDEX 1
MM MARTINET CHARLINE	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE	CIRCONSCRIPTION 1ER DEGRE ET PRE ELEM	IEN MARAIS ET PREELEMENTAIRE NIORT CEDEX
MM CAILLAUD CAROLINE	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE	CLASSE D'APPLICATION	E.E.A. ANTOINE LAURENT DE LAVOISIER CHATELLERAULT
MM AIT BOUQDIR MARLENE	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE	DIRECTION	E.E.A. ST EXUPERY POITIERS
MM DREVIN CECILE	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE	DIRECTION	E.P.PU MASSAIS VAL EN VIGNES
MM ARNAULT MARION	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE	SANS SPECIALITE	IEN ANGOULEME ET ASH ANGOULEME CEDEX
MM BELHACHE HELENE	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE	SANS SPECIALITE	IEN AUNIS NORD ATLANTIQUE LA ROCHELLE CEDEX 1
M. BELLEME FRANCK	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE	SANS SPECIALITE	IEN NIORT NIORT CEDEX
MM BESSAGUET LAURE	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE	SANS SPECIALITE	IEN PARTHENAY PARTHENAY
MM BIGOT GUYLAINE	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE	SANS SPECIALITE	DSDEN DES DEUX-SEVRES NIORT CEDEX
MM BRISSIAUD MARIE-PIERRE	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE	SANS SPECIALITE	DSDEN DES DEUX-SEVRES NIORT CEDEX
MM BROUSSEAU ISABELLE	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE	SANS SPECIALITE	E.M.PU ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE LATILLE
M. CASSIN FLORENT	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE	SANS SPECIALITE	IEN BRESSUIRE BRESSUIRE
MM CHABOREL SABRINA	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE	SANS SPECIALITE	IEN SAINTES SAINTES

Annexe - Arrêté de jurys CRPE 2022

Examineur	Corps-grade	Discipline	Etablissement
MM CHOLAT ISABELLE	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE	SANS SPECIALITE	IEN ADJOINT DASEN POITIERS CEDEX
MM DEMOUSSY ANNELESE	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE	SANS SPECIALITE	IEN LA ROCHELLE OUEST LA ROCHELLE CEDEX 1
MM FERJOU CRYSTELE	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE	SANS SPECIALITE	DSDEN DES DEUX- SEVRES NIORT CEDEX
MM GARDRE CHLOE	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE	SANS SPECIALITE	IEN SAINT JEAN D'ANGELY ST JEAN D'ANGELY CEDEX
MM GARREAU ESTELLE	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE	SANS SPECIALITE	IEN ANGOULEME EST ANGOULEME CEDEX
MM GRELLIER ANNABELLE	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE	SANS SPECIALITE	E.P.PU DUCHASTEL - CERSAY VAL EN VIGNES
MM HEINIS CAROLINE	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE	SANS SPECIALITE	IEN ADJOINT DASEN POITIERS CEDEX
MM HUGONNAUD-FAYOLLAT AUDREY	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE	SANS SPECIALITE	IEN POITIERS SUD POITIERS CEDEX
M. LABROUSSE SEBASTIEN	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE	SANS SPECIALITE	IEN ANGOULEME ET ASH ANGOULEME CEDEX
M. LASCOUX NICOLAS	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE	SANS SPECIALITE	IEN MONTMORILLON SUD VIENNE MONTMORILLON CEDEX
MM LEAUTE EMILIE	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE	SANS SPECIALITE	IEN POITIERS NORD POITIERS CEDEX
M. LE CORRE FREDERIC	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE	SANS SPECIALITE	IEN AUNIS NORD ATLANTIQUE LA ROCHELLE CEDEX 1
M. LLORENS JEROME	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE	SANS SPECIALITE	IEN POITIERS OUEST POITIERS CEDEX
MM MARSAC HELENE	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE	SANS SPECIALITE	IEN CONFOLENS CONFOLENS
M. MASSICOT JEAN- BAPTISTE	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE	SANS SPECIALITE	IEN JONZAC JONZAC CEDEX
M. MAURY LAURENT	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE	SANS SPECIALITE	IEN POITIERS EST POITIERS CEDEX
MM MURZEAU DIANE	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE	SANS SPECIALITE	IEN NIORT NIORT CEDEX
MM NOUE ALEXIA	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE	SANS SPECIALITE	IEN ANGOULEME ADJ IA ANGOULEME CEDEX

Annexe - Arrêté de jurys CRPE 2022

Examineur	Corps-grade	Discipline	Etablissement
MM OMAR KARINE	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE	SANS SPECIALITE	E.E.PU ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE ST GENIS D HIRSAC
MM PASQUET NATHALIE	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE	SANS SPECIALITE	IEN ANGOULEME EST ANGOULEME CEDEX
MM PAULY MARIANNE	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE	SANS SPECIALITE	DSDEN DE LA CHARENTE MARITIME LA ROCHELLE CEDEX 1
MM RODRIGUEZ JENNIFER	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE	SANS SPECIALITE	IEN CONFOLENS CONFOLENS
M. ROUSSEL BAPTISTE	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE	SANS SPECIALITE	IEN MARAIS ET PREELEMENTAIRE NIORT CEDEX
MM SPOR LAURY	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE	SANS SPECIALITE	IEN AUNIS SUD ATLANTIQUE LA ROCHELLE CEDEX 1
M. SUREAUD ADRIAN	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE	SANS SPECIALITE	IEN LENCLOITRE NORD VIENNE LENCLOITRE
MM THOMAS FLORENCE	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE	SANS SPECIALITE	IEN CHATELLERAULT CHATELLERAULT
MM VAUXION ESTELLE	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE	SANS SPECIALITE	IEN COGNAC COGNAC
MM VUKOREP ISABELLE	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE	SANS SPECIALITE	IEN CHARENTE PREELEMENTAIRE ANGOULEME CEDEX
MM PERRAULT ALICE	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE	SANS SPECIALITE, SANS SPECIALITE, CLASSE D'APPLICATION	E.E.PU CLEMENT PERUCHON LIGUGE
M. CHARPRENET FABRICE	PROFESSEUR DES ECOLES CL EXCEPTIONNELLE	DIRECTION	E.E.A. D.ALLARD- J.FERRY POITIERS
MM RENAULT STEPHANIE	PROFESSEUR DES ECOLES CL EXCEPTIONNELLE	DIRECTION	E.E.A. ANTOINE LAURENT DE LAVOISIER CHATELLERAULT
M. BROULEAU JACQUES	PROFESSEUR DES ECOLES CL EXCEPTIONNELLE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	DSDEN DE LA VIENNE POITIERS CEDEX
MM JOZEAU BEATRICE	PROFESSEUR DES ECOLES CL EXCEPTIONNELLE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	DSDEN DES DEUX- SEVRES NIORT CEDEX
M. MOREAU PHILIPPE	PROFESSEUR DES ECOLES CL EXCEPTIONNELLE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	DSDEN DES DEUX- SEVRES NIORT CEDEX
MM ARNAULT SOPHIE	PROFESSEUR DES ECOLES CL EXCEPTIONNELLE	SANS SPECIALITE	DSDEN DE LA CHARENTE ANGOULEME CEDEX

Annexe - Arrêté de jurys CRPE 2022

Examineur	Corps-grade	Discipline	Etablissement
MM BARRE CHRISTELE	PROFESSEUR DES ECOLES CL EXCEPTIONNELLE	SANS SPECIALITE	IEN LA ROCHELLE ADJ IA LA ROCHELLE CEDEX 1
MM BEGARIES PATRICIA	PROFESSEUR DES ECOLES CL EXCEPTIONNELLE	SANS SPECIALITE	IEN POITIERS OUEST POITIERS CEDEX
MM BEGUIER-MAGNE CLAUDINE	PROFESSEUR DES ECOLES CL EXCEPTIONNELLE	SANS SPECIALITE	IEN MARAIS ET PREELEMENTAIRE NIORT CEDEX
MM BELHOMME CARINE	PROFESSEUR DES ECOLES CL EXCEPTIONNELLE	SANS SPECIALITE	IEN LA ROCHELLE SUD LA ROCHELLE CEDEX 1
MM BISSELER CELINE	PROFESSEUR DES ECOLES CL EXCEPTIONNELLE	SANS SPECIALITE	IEN BRESSUIRE BRESSUIRE
MM BRISSONNET NATHALIE	PROFESSEUR DES ECOLES CL EXCEPTIONNELLE	SANS SPECIALITE	DSDEN DES DEUX- SEVRES NIORT CEDEX
MM CABROLIE CATHERINE	PROFESSEUR DES ECOLES CL EXCEPTIONNELLE	SANS SPECIALITE	IEN CHARENTE PREELEMENTAIRE ANGOULEME CEDEX
MM DEMIOT CLAUDINE	PROFESSEUR DES ECOLES CL EXCEPTIONNELLE	SANS SPECIALITE	IEN POITIERS OUEST POITIERS CEDEX
M. DEVEYNEIX ERIC	PROFESSEUR DES ECOLES CL EXCEPTIONNELLE	SANS SPECIALITE	IEN ANGOULEME ADJ IA ANGOULEME CEDEX
MM FAVRE SYLVIE	PROFESSEUR DES ECOLES CL EXCEPTIONNELLE	SANS SPECIALITE	IEN LA ROCHELLE ADJ IA LA ROCHELLE CEDEX 1
M. GACON OLIVIER	PROFESSEUR DES ECOLES CL EXCEPTIONNELLE	SANS SPECIALITE	IEN CONFOLENS CONFOLENS
MM JEAN VERONIQUE	PROFESSEUR DES ECOLES CL EXCEPTIONNELLE	SANS SPECIALITE	IEN POITIERS NORD POITIERS CEDEX
MM LAFFONT NATHALIE	PROFESSEUR DES ECOLES CL EXCEPTIONNELLE	SANS SPECIALITE	IEN AUNIS SUD ATLANTIQUE LA ROCHELLE CEDEX 1
M. LEGEREAU PHILIPPE	PROFESSEUR DES ECOLES CL EXCEPTIONNELLE	SANS SPECIALITE	IEN MELLE MELLE
MM LESCANNE AGNES	PROFESSEUR DES ECOLES CL EXCEPTIONNELLE	SANS SPECIALITE	IEN ANGOULEME SUD ANGOULEME CEDEX
M. NUER PATRICK	PROFESSEUR DES ECOLES CL EXCEPTIONNELLE	SANS SPECIALITE	IEN ADJOINT DASEN POITIERS CEDEX
MM PETRAULT CORINNE	PROFESSEUR DES ECOLES CL EXCEPTIONNELLE	SANS SPECIALITE	DSDEN DES DEUX- SEVRES NIORT CEDEX
MM PORCHER SYLVIE	PROFESSEUR DES ECOLES CL EXCEPTIONNELLE	SANS SPECIALITE	IEN LA ROCHELLE ADJ IA LA ROCHELLE CEDEX 1

Annexe - Arrêté de jurys CRPE 2022

Examineur	Corps-grade	Discipline	Etablissement
MM PORTET MARIE-FRANCOISE	PROFESSEUR DES ECOLES CL EXCEPTIONNELLE	SANS SPECIALITE	IEN PARTHENAY PARTHENAY
MM POUSSARD CECILE	PROFESSEUR DES ECOLES CL EXCEPTIONNELLE	SANS SPECIALITE	IEN NIORT NIORT CEDEX
MM ROUAUD ANNE	PROFESSEUR DES ECOLES CL EXCEPTIONNELLE	SANS SPECIALITE	IEN LA ROCHELLE ADJ IA LA ROCHELLE CEDEX 1
M. SANSALT STEPHANE	PROFESSEUR DES ECOLES CL EXCEPTIONNELLE	SANS SPECIALITE	DSDEN DES DEUX- SEVRES NIORT CEDEX
MM SOULAS LAURENCE	PROFESSEUR DES ECOLES CL EXCEPTIONNELLE	SANS SPECIALITE	IEN POITIERS EST POITIERS CEDEX
M. VIAIRON BLAISE	PROFESSEUR DES ECOLES CL EXCEPTIONNELLE	SANS SPECIALITE	IEN ANGOULEME ADJ IA ANGOULEME CEDEX
MM DEJARDIN-BONNET NATHALIE	PROFESSEUR DES ECOLES HORS CLASSE	CLASSE DE LECTURE	IEN LA ROCHELLE SUD LA ROCHELLE CEDEX 1
MM BARRAU STEPHANIE	PROFESSEUR DES ECOLES HORS CLASSE	DIRECTION	E.M.A. THEOPHRASTE RENAUDOT POITIERS
M. GENTREAU CHRISTOPHE	PROFESSEUR DES ECOLES HORS CLASSE	DIRECTION	E.P.PU ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE GUIMPS
MM KIENER-HABRIOUX STEPHANIE	PROFESSEUR DES ECOLES HORS CLASSE	DIRECTION	E.E.PU PETIT BOIS VOUILLE
MM MONCLERC SANDRINE	PROFESSEUR DES ECOLES HORS CLASSE	DIRECTION	E.M.A. BERNARD PALISSY LA ROCHELLE
M. CHAUMILLON FREDERIC	PROFESSEUR DES ECOLES HORS CLASSE	SANS SPECIALITE	IEN LENCLOITRE NORD VIENNE LENCLOITRE
MM DELBOS BERANGERE	PROFESSEUR DES ECOLES HORS CLASSE	SANS SPECIALITE	IEN ADJOINT DASEN POITIERS CEDEX
M. FILION EMMANUEL	PROFESSEUR DES ECOLES HORS CLASSE	SANS SPECIALITE	IEN ANGOULEME NORD ANGOULEME CEDEX
MM FOUQUET CELINE	PROFESSEUR DES ECOLES HORS CLASSE	SANS SPECIALITE	IEN ANGOULEME EST ANGOULEME CEDEX
M. HAREL FABIEN	PROFESSEUR DES ECOLES HORS CLASSE	SANS SPECIALITE	IEN ROYAN ROYAN
M. LASTERE STEPHANE	PROFESSEUR DES ECOLES HORS CLASSE	SANS SPECIALITE	IEN ANGOULEME ET ASH ANGOULEME CEDEX
MM LENOBLE SANDRINE	PROFESSEUR DES ECOLES HORS CLASSE	SANS SPECIALITE	IEN ANGOULEME ADJ IA ANGOULEME CEDEX

Annexe - Arrêté de jurys CRPE 2022

Examineur		Corps-grade	Discipline	Etablissement
MM	LOEILLOT CATHERINE	PROFESSEUR DES ECOLES HORS CLASSE	SANS SPECIALITE	IEN ANGOULEME NORD ANGOULEME CEDEX
M.	MAZET DENIS	PROFESSEUR DES ECOLES HORS CLASSE	SANS SPECIALITE	IEN LA ROCHELLE OUEST LA ROCHELLE CEDEX 1
M.	PAPINEAU SEBASTIEN	PROFESSEUR DES ECOLES HORS CLASSE	SANS SPECIALITE	IEN ANGOULEME SUD ANGOULEME CEDEX
M.	ROUFFET LAURENT	PROFESSEUR DES ECOLES HORS CLASSE	SANS SPECIALITE	IEN SAINT JEAN D'ANGELY ST JEAN D'ANGELY CEDEX
MM	TILLEAU CAROLE	PROFESSEUR DES ECOLES HORS CLASSE	SANS SPECIALITE	IEN SDEI LA ROCHELLE CEDEX 1